



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

2011

BILAN D'ACTIVITE

Accueil Ecoute Femmes

*Bureau Départemental d'accueil pour les
femmes victimes de violences*

Février 2012

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action	4
2.1 Entretiens individuels	
2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action	4
2.1.2 Compositions familiales	5
2.1.3 Ages	7
2.1.4 Origines géographiques.....	8
2.1.5 Ressources à l'entrée	9
2.1.6 Origine de la demande	10
2.1.7 Violences exprimées.....	11
2.1.8 Demandes exprimées.....	12
2.2 Groupe de paroles	
2.2.1 Nature de l'intervention.....	13
2.2.2 Objectifs poursuivis.....	13
2.2.3 Fonctionnement.....	13
2.2.4 Répartition et rythme	14
2.2.5 Préparation	14
2.2.6 Lieu.....	14
2.2.7 Professionnels	14
2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année 2011.....	14
2.2.9 Les effets	15
2.3 Sensibilisations et formations	
2.3.1 Contexte et actions menées en 2011	15
2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année 2011.....	15
2.3.3 Compte rendu des journées de sensibilisation et de formation	16
3. Evènements marquants	17
4. Problématiques rencontrées	22
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples	25
6. Ressources humaines	31
6. Environnement, réseau, partenariat	32
7. Plan d'actions	33
Annexes	
Etude faite en 2006	

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute & Veille Sociale s'adresse :

- Aux personnes en situation ou en risque d'exclusion,
 - ↳ Rond Point
 - 115,
 - Boutique Solidarité,
 - ASEP : Action Sociale sur l'Espace Public.
 - ↳ Accompagnement RSA
 - ↳ Point Accueil Santé

- Aux ménages en recherche d'hébergement ou de logement,
 - ↳ Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation : SIAO

- Aux femmes victimes de violence conjugale et familiale,
 - ↳ **Accueil Ecoute Femmes**

Accueil Ecoute Femmes est une action qui existe depuis 1981 au sein de l'Association ADALEA, elle s'adresse tout particulièrement aux femmes confrontées aux violences conjugales.

Dans ce cadre, les professionnelles (3) effectuent une fonction d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement des femmes confrontées à des violences conjugales en accordant une priorité aux femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge, avec comme souci essentiel l'intérêt des enfants.

Accueil Ecoute Femmes est un lieu d'accueil pour la femme et ses enfants avec un nom qui parle de lui-même, incite les femmes à venir sans avoir à en préciser la raison : faciliter le chemin pour venir oser parler est indispensable.

Ses missions :

- ◆ Accueillir, écouter, informer, orienter et accompagner les femmes confrontées à des violences conjugales en accordant une priorité aux femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge, avec comme souci essentiel l'intérêt des enfants.
- ◆ Animer des groupes de paroles
- ◆ Proposer des actions de sensibilisation et de formation des professionnels
- ◆ Intervenir dans les commissions et sous-commissions violences organisées par la Chargée de Mission aux Droits des Femmes et à l'Egalité
- ◆ Proposer des temps d'éclairage spécifiques et spécialisés sur la problématique des violences conjugales en direction des partenaires départementaux

Au fur et à mesure de son existence, Accueil Ecoute Femmes a affirmé et affiné ses réponses en faveur du public, en tenant compte de ce qu'il a appris de ce public, de la problématique des violences conjugales et en fonction des évolutions sociétales.

Par ailleurs, Accueil Ecoute Femmes est missionné, depuis 1997, par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité comme :

« Bureau Départemental d'Accueil pour les femmes victimes de violences ».

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1 Entretiens individuels

2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2011, **481 femmes** différentes ont sollicité Accueil Ecoute Femmes (521 en 2010 et 498 en 2009).

Parmi ces 481 femmes, 300 ont bénéficié d'un accompagnement sur la durée.

Nous considérons qu'une femme a été accompagnée par le service dans la mesure où elle a été reçue plus de 2 fois, que ce soit par téléphone ou physiquement.

1497 entretiens : 976 entretiens physiques et 521 entretiens téléphoniques ont été réalisés.

Nous avons fait le choix de comptabiliser toutes les femmes qui ont sollicité le service (481) afin d'avoir une bonne lisibilité du nombre de femmes concernées par la problématique et qui ont engagé une première démarche, ce qui explique la part de « Non communiqué » dans les tableaux.
Les situations pour lesquelles nous n'avons pas d'information concernant, en effet, les femmes avec qui nous n'avons eu qu'un contact téléphonique mais également les femmes qui ont souhaité préserver leur anonymat.

	Permanence ST BRIEUC	Permanence DINAN	Permanence GUINGAMP	Permanence LOUDEAC	Permanence ROSTRENNEN	Permanence LAMBALLE	TOTAL
Nombre de femmes reçues En 2011	335	60	29	24	22	11	481
Nombre de femmes reçues En 2010	373	58	43	30	17	0	521
Nombre de femmes reçues En 2009	373	58	37	26	4	0	498
Nombre de femmes reçues En 2008	334	48	34	16	0	0	432
Nombre de femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 ^{ère} fois en 2011	239 (71.34%)	39 (65%)	19 (65.52%)	17 (70.83%)	17 (77.27%)	9 (81.82%)	340 (70.69%)
Nombre de femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 ^{ère} fois en 2010	292 (78.28%)	43 (74.14%)	32 (74.42%)	23 (76.67%)	14 (82.35%)	0 (0%)	404 (77.54%)
Nombre de femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 ^{ère} fois en 2009	310 (83.11%)	49 (84.48%)	32 (86.49)	20 (76.92%)	4 (100%)	0 (0%)	415 (83.33%)
Nombre de femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 ^{ère} fois en 2008	250 (74.85%)	35 (72.91%)	27 (79.41%)	12 (75%)	0 (0%)	0 (0%)	324 (75%)

* A noter pour 2011:

- La permanence de Lamballe a débuté en septembre
- Le service a répondu aux questions de 14 hommes (11 en 2010)

Sur ces 481 femmes, 340 ont pris contact avec le service pour la première fois, soit **70.69%** des femmes qui ont été accueillies à Accueil Ecoute Femmes.

Le nombre de nouvelles femmes est toujours conséquent puisqu'il représente près des trois-quarts des personnes accueillies. Dans le cadre du traitement de la problématique des violences conjugales, le premier contact est très important. Il permet de sortir du secret, de lever la honte, le tabou. C'est la première amorce d'une prise de conscience, voire d'un réel changement ultérieur. C'est pour la personne la confirmation qu'un lieu existe réellement, qu'il peut être réceptif, sécurisant et confiant.

Le nombre de nouvelles femmes accueillies n'a cessé d'être en constante augmentation depuis la création du service. La baisse constatée en 2011(- 40 personnes accueillies/2010) n'est pas structurelle et s'explique par :

- L'arrivée de deux nouvelles professionnelles sur le service : en février (-28 personnes accueillies par rapport à 2010) et en octobre 2011 (-22 personnes par rapport à 2010).

Leur venue a nécessité du temps pour leur intégration et le relais des situations.

2.1.2 Compositions familiales

	Personnes seules	Personnes seules avec un ou des enfants	Couples sans enfant	Couples avec un ou des enfants	NC*	TOTAL
SAINT BRIEUC	31 (10.84%)	95 (33.22%)	30 (10.49%)	130 (45.45%)	49	335
DINAN	4 (8.33%)	25 (52.08%)	2 (4.17%)	17 (35.42%)	12	60
GUINGAMP	3 (13.64%)	10 (45.45%)	3 (13.64%)	6 (27.27%)	7	29
LOUDEAC	1 (5.26%)	7 (36.84%)	0 (0%)	11 (57.90%)	5	24
ROSTRENEN	1 (4.54%)	11 (50%)	4 (18.19%)	6 (27.27%)	0	22
LAMBALLE	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	3 (100%)	8	11
TOTAL 2011	40 (9.97%)	149 (37.16%)	39 (9.73%)	173 (43.14%)	80	481
TOTAL 2010	36 (9.03%)	146 (36.59%)	51 (12.78%)	166 (41.60%)	122	521
TOTAL 2009	30 (8%)	126 (33.60%)	43 (11.47%)	176 (46.93%)	123	498
TOTAL 2008	59 (17.46%)	102 (30.18%)	64 (18.93%)	113 (33.43%)	94	432

* Non Communiqué

Les pourcentages ci-dessus sont basés sur le nombre total des situations familiales connues (Ex : Dinan 48).

Si la crise et la violence apparaissent dans le couple, la violence et ses effets perdurent très souvent au-delà de la séparation. Aussi, il importe de travailler sur la continuité des violences hors couple et/ou des conséquences de ces violences. Le temps de la reconstruction demande, en général, de longues années et des séquelles peuvent demeurer.

80.30% des femmes accueillies, seules ou en couple, en 2011 ont des enfants, 37.16% sont familles monoparentales.

82 femmes (17.05%) étaient en procédure de divorce au moment de leur demande (75 en 2010, 14.40%).

Les enfants sont, bien sûr, concernés par ces violences. Ils sont témoins des scènes dans la majorité des cas et peuvent être eux-mêmes directement concernés. Il n'est pas rare non plus qu'ils soient présents au moment où leurs parents sont « pris en charge » : Monsieur amené au commissariat et Madame aux urgences ... Que leur dit-on, alors de la scène traumatisante qu'ils viennent de vivre, et de ce qui est en train de se passer ? ...Souvent rien...

	En 2011	En 2010	En 2009	En 2008
Nombre d'enfants mineurs	514	507	454	411
Nombre d'enfants majeurs	279	248	234	196
Nombre total d'enfants	793	755	688	607

Nombre de femmes enceintes	13	7	13	7
----------------------------	-----------	---	----	---

En 2011, 793 enfants dont 514 mineurs et 279 majeurs vivaient dans le climat de violences conjugales ou de mésentente de leurs parents. Ces éléments s'appuient sur le nombre de situations pour lesquelles nous avons eu connaissance de la présence d'enfants.

Nous avons toujours eu au sein d'Accueil Ecoute Femmes le souci des enfants et des jeunes majeurs qui vivent dans un climat de violences et de violences conjugales. Pour les mères qui viennent accompagnées de leurs enfants, un travail est fait auprès d'elles dans leur rôle parental et ce, de manière systématique.

A l'écoute des enfants, de ce que dit leur mère, les professionnelles sont amenées à parler aux enfants et à les orienter si nécessaire vers des suivis adaptés. Le repérage des enfants en danger est le souci premier du service. Il convient d'agir en termes de protection des enfants et de prévention des violences conjugales.

En 2011 :

- **53 signalements d'enfants en danger ont été effectués** (45 en 2010, 32 en 2009 et 30 en 2008).

Nous restons vigilants quant à la protection de l'enfance et l'augmentation significative du nombre de situations d'enfants en danger nous interpelle.

Age des enfants mineurs :

Sur 330 enfants (ceux dont on connaît l'âge),

	En 2011	En 2010	En 2009	En 2008
Pourcentage d'enfants mineurs de moins de 3 ans	21.55%	20.92%	18.29%	17.45%
Pourcentage d'enfants mineurs Entre 4 et 6 ans	16.32%	17.57%	18.29%	17.45%
Pourcentage d'enfants mineurs Entre 7 et 10 ans	24.69%	23.64%	23.61%	22.78%
Pourcentage d'enfants mineurs Entre 11 et 14 ans	22.59%	21.76%	20.83%	24%
Pourcentage d'enfants mineurs Entre 15 et 18 ans	14.85%	16.11%	18.98%	18.32%

Le nombre d'enfants concernés par les tranches d'âges, de moins de 3 ans, 7/10 ans et 11/14 ans est en augmentation, d'où la nécessité d'améliorer la prise en charge de ces enfants lorsque leur mère est reçue en entretien. (Cette partie est développée dans le chapitre 4. Problématiques rencontrées)

2.1.3 Agés

	< 18 ans	18 à 25 ans	26 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 79 ans	> = 80 ans	NC	TOTAL
SAINT BRIEUC	1	21	114	59	33	16	1	90	335
DINAN	1	2	18	9	10	3	0	17	60
GUINGAMP	0	3	2	6	3	5	0	10	29
LOUDEAC	0	2	7	4	4	1	0	6	24
ROSTRENEN	0	1	9	3	2	2	0	5	22
LAMBALLE	0	0	2	0	1	0	0	8	11
TOTAL 2011	2 (0.58%)	29 (8.40%)	152 (44.06%)	81 (23.48%)	53 (15.36%)	27 (7.83%)	1 (0.29%)	136	481
TOTAL 2010	0 (0%)	23 (6.52%)	168 (47.59%)	83 (23.51%)	47 (13.32%)	31 (8.78%)	1 (0.28%)	168	521
TOTAL 2009	2 (0.64%)	28 (8.92%)	138 (43.95%)	70 (22.29%)	49 (15.60%)	26 (8.28%)	1 (0.32%)	184	498
TOTAL 2008	1 (0.37%)	30 (11.19%)	110 (41.05%)	62 (23.13%)	38 (14.19%)	23 (8.58%)	4 (1.49%)	164	432

La majorité des femmes ayant fait appel à Accueil Ecoute Femmes en 2011 a entre 26 et 39 ans ce qui représente **44.06%** : (47.59% en 2010). A noter par ailleurs, le nombre de femmes de plus de 60 ans : 28 femmes sont concernées (32 en 2010), elles sont majoritairement reçues sur Saint Brieuc.

2.1.4 Origines géographiques

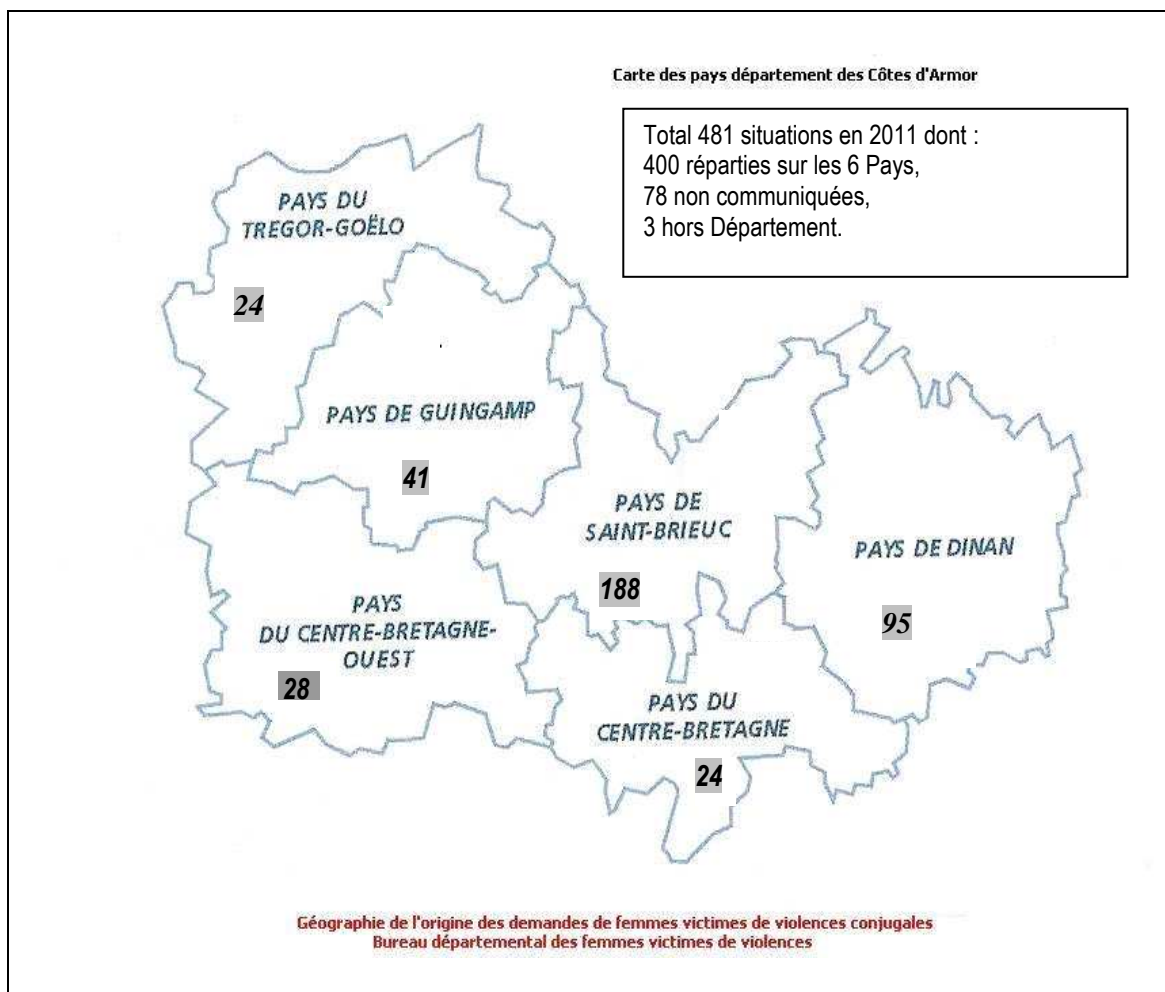
	% 2003	% 2004	% 2005	% 2006	% 2007	% 2008	% 2009	% 2010	% 2011
SAINT-BRIEUC	57.9	53.5	54.8	53.66	46.95	39.13	32.93	37.04	40.34
LAMBALLE	8.1	8.6	8.4	8.67	6.90	6.95	10.44	9.02	5.82
GUINGAMP	5.3	7	7.5	4.61	3.71	7.41	8.03	6.72	8.52
DINAN	4.2	4.3	4,1	3.25	5.04	12.96	13.05	13.24	13.93
PAIMPOL	3.3	2.9	1.7	2.44	2.65	1.16	1.41	2.88	1.66
LOUDEAC	3.1	1.9	2.4	5.42	3.45	6.48	6.22	6.92	5.82
LANNION	2.8	3.8	2.4	2.17	3.71	3	2.61	3.26	3.74
ROSTRENEN	2.2	0.5	0.5	1.63	0.27	0.92	1.81	3.07	5.82
Bretagne	/	/	/	/	1.59	2.55	1.41	0.19	1.46
Autres départements	3.1	1.7	2.9	3.79	2.92	2.31	1.61	1.92	1.87
Non communiqué	10	15.8	15.2	14.36	22.81	17.13	20.48	15.74	11.02
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100

A noter qu'une permanence s'est ouverte sur Lamballe le 15/09/2011, ce projet a pris forme avec le soutien de la municipalité. Un premier bilan de cette permanence se fera en janvier 2012.

Répartition des femmes reçues par territoires :

	St Brieuc	Autres SBA	CIDERAL	Autres dans le Département 22	Autres Départements	Non communiqué	TOTAL
2011	120	59	24	197	3	78	481
2010	107	61	25	224	4	100	521
2009	89	75	31	186	15	102	498
2008	105	40	27	165	10	85	432

La cartographie suivante illustre l'origine de l'ensemble des demandes de femmes victimes de violences conjugales et familiales, en 2011, qui ont fait appel au Bureau départemental dans le cadre des entretiens individuels réalisés à Saint-Brieuc, Guingamp, Dinan, Loudéac, Rostrenen et Lamballe :



2.1.5 Ressources à l'entrée

	Salaire Retraite Libérale	Allocation chômage/ formation	RSA	AAH	Autres	Sans ressource	Non communiqué	TOTAL
SAINT BRIEUC	140	26	30	10	13	26	90	335
DINAN	15	7	9	2	2	5	20	60
GUINGAMP	9	3	3	0	2	4	8	29
LOUDEAC	8	6	1	2	1	1	5	24
ROSTRENEN	10	3	1	0	1	0	7	22
LAMBALLE	3	1	0	0	0	0	7	11
TOTAL 2011	185	46	44	14	19	36	137	481
TOTAL 2010	183	34	42	15	40	34	173	521
TOTAL 2009	164	37	13	10	23	49	198	498

Il convient de noter le nombre conséquent de femmes percevant un salaire, une retraite ou exerçant une profession libérale (185 sur les 344 femmes) soit **53.77%** en 2011, 52.59% en 2010, 54.67% en 2009 et 35.48% en 2008.

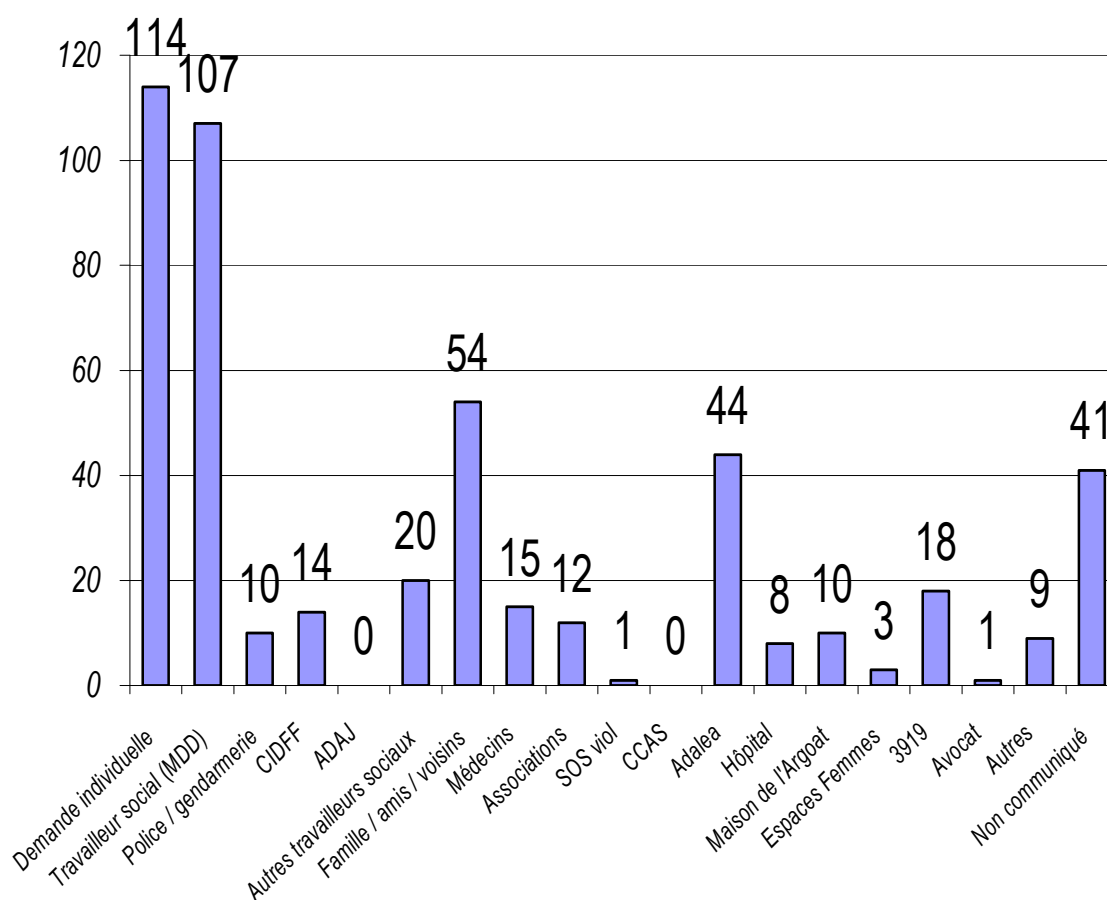
Parmi ces 185 femmes :

11 exercent une profession libérale,

146 sont salariées mais **seulement 80 d'entre-elles exercent une activité à temps plein**,

30 perçoivent une retraite.

2.1.6 Origine de la demande



Origine de la demande	St BRIEUC	DINAN	GUINGAMP	LOUDEAC	ROSTRENEEN	LAMBALLE	TOTAL
Demande individuelle	26.27%	21.67%	17.24%	20.83%	13.64%	0%	23.70%
Travailleur social (MDD)	14.33%	51.67%	24.14%	4.17%	54.55%	72.73%	22.25%
Police/ Gendarmerie	2.09%	3.34%	0%	0%	4.55%	0%	2.08%
CIDFF	3.58%	0%	3.45%	4.17%	0%	0%	2.91%
ADAJ	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres travailleurs sociaux	4.18%	3.34%	0%	8.33%	9.1%	0%	4.16%
Famille/amis/voisins	13.73%	1.67%	6.9%	8.33%	9.1%	9.1%	11.23%
Médecins	3.58%	1.67%	0%	8.33%	0%	0%	3.12%
Associations	3.28%	0%	0%	4.17%	0%	0%	2.49%
SOS viol	0.30%	0%	0%	0%	0%	0%	0.21%
CCAS	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Adalea	10.75%	3.34%	0%	25%	0%	0%	9.15%
Dont Clara ZETKIN	4.48%	3.34%	0%	0%	0%	0%	3.53%
Dont 115	3.28%	0%	0%	0%	0%	0%	2.29%
Hôpital	1.79%	0%	3.45%	4.17%	0%	0%	1.66%
Maison de l'Argoat	0%	0%	31.03%	0%	4.55%	0%	2.08%
Espace Femmes	0%	5%	0%	0%	0%	0%	0.62%
3919	4.78%	0%	0%	4.17%	0%	9.1%	3.74%
Avocat	0.30%	0%	0%	0%	0%	0%	0.21%
Autres	2.69%	0%	0%	0%	0%	0%	1.87%
Non communiqué	11.63%	8.3%	13.79%	8.33%	4.51%	9.07%	8.52%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

23.70% des femmes prennent elles-mêmes contact avec Accueil Ecoute Femmes (29.44% en 2010, 35.63% en 2009 et 50.90% en 2008). Par ailleurs :

26.41% sont orientées par un travailleur social (24.27% en 2010, 23.57% en 2009 et 19.02 en 2008).

Les actions de sensibilisation et de formation réalisées depuis plusieurs années ont contribué à favoriser une meilleure prise en compte des victimes à la fois en termes d'évaluation et d'orientation vers Accueil Ecoute Femmes.

11.23% des orientations se font par le biais de membres de la famille, d'amis, ou de voisins,

4.78% des orientations se font par le biais d'hôpitaux et de médecins (légère augmentation)

Un travail de partenariat avec les professionnels de santé se concrétise. Ils sont de plus en plus demandeurs d'informations et de plaquettes du service.

2.1.7 Violences exprimées

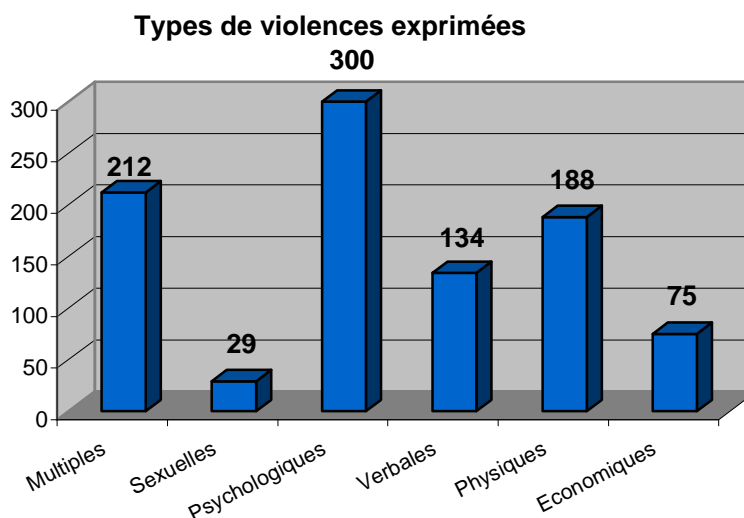
La violence n'est pas facile à déceler, tant la femme a tendance à cacher la vérité - parfois à ses propres yeux - ou encore à minimiser la gravité de la situation.

Le combat qu'elle mène pour maintenir l'unité familiale, la crainte des conséquences qui pourraient résulter de ses démarches, notamment quant au sort réservé aux enfants, peut amener une réticence à dévoiler la violence à des intervenants institutionnels.

Lorsque la femme contacte Accueil Ecoute Femmes, elle est enfermée dans les émotions, le vécu, la peur et n'est plus en capacité de penser. C'est l'insupportable qui l'amène à mettre en dehors de la famille le secret, même si elle n'est pas forcément prête à un départ. Les violences des hommes sur les femmes ont toujours d'autant plus de difficultés à être connues et à être combattues que leur fondement même repose sur la clôture, l'enfermement, le refus de s'ouvrir aux autres. La violence protège le lieu du secret en remettant la femme victime et complice de celui-ci.

Accueil Ecoute Femmes devient un lieu :

- Où la femme vient déposer son secret qu'elle ne peut dire à l'extérieur, elle a honte, elle se trouve sous la domination de son conjoint et la plupart du temps est très isolée.
- De dépôt de la parole, lieu où les choses se disent, se parlent, espace que la femme s'offre à elle-même pour élaborer sur une autre vie à construire.



Les violences psychologiques, verbales et physiques sont concomitantes dans la plupart des cas. (Pour 212 femmes qui se sont déclarées victimes de ces trois formes de violences).

« La recherche donne à penser que la violence physique dans les relations intimes s'accompagne souvent de violence psychologique et, dans un tiers à plus de la moitié des cas de violence sexuelle » Rapport de l'O.M.S 2002. C'est également ce que nous constatons, à noter qu'en ce qui concerne les violences sexuelles, ce sont des violences qui sont souvent sous-estimées, les victimes ayant beaucoup de difficultés à pouvoir en parler.

Les violences psychologiques restent très difficiles à prouver, bien que très dévastatrices pour la victime (pouvant conduire à l'alcoolisme, au suicide...). Aussi, non prises en comptes par les magistrats par manque de preuves, les femmes ne se sentent pas reconnues comme victimes et ont, de ce fait beaucoup de mal à se reconstruire.

Pour 50 autres situations, d'autres types de violences sont aussi exprimées :

- 10 femmes ont subi des agressions sexuelles (6 en 2010, 4 en 2009 et 11 en 2008),
- 5 situations de violence d'enfants majeurs sur parents (8 en 2010, 7 en 2009 et 10 en 2008),
- 7 situations de violence de parents sur enfants (6 en 2010, 13 en 2009 et 15 en 2008) dont 4 concernaient des enfants mineurs,
- 11 situations de viol (7 en 2010, 12 en 2009 et 14 en 2008), dont une situation de viol en réunion
- 2 victimes d'inceste (3 en 2010 et en 2009),
- 5 ont subi de la violence au travail (1 en 2010 et 3 en 2009),
- 10 autres agressions
 - 3 actes de barbarie, (ethnique, « squat », viol en réunion)
 - 4 violences exercées par un voisin, un ami, un membre de la famille, une personne faisant autorité,

2.1.8 Demandes exprimées

Ces demandes se regroupent en quatre grandes thématiques :

	Ecoute & soutien	Groupe de paroles	Hébergement	Information
SAINT BRIEUC	265	7	35	93
DINAN	60	0	4	2
GUINGAMP	17	0	2	4
LOUDEAC	21	0	0	6
ROSTRENEN	14	0	1	8
LAMBALLE	8	0	0	0
TOTAL	385	7	42	113

- **Les demandes d'écoute et de soutien** sont les plus fréquemment formulées par les femmes, **80.04%** des femmes font ces demandes (69.47% en 2010, 75.06% en 2009 et 82.70% en 2008).
- **Les demandes d'hébergement** représentent **8.73 %**, soit une baisse de 3.46% par rapport à 2010 (11.15%) et rejoignant ainsi les chiffres de 2009 (8.07%) et 2008 (6.87%). Nous pouvons expliquer cette baisse par le fait que les femmes étaient fortement en attente des répercussions des évènements suivants :
 - les violences conjugales en 2010 sont devenues cause nationale,
 - la Loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants vient renforcer la protection des victimes.

Or, l'ordonnance de protection, telle que le prévoyait cette loi tarde à se mettre en application, décourageant ainsi les victimes qui en espéraient beaucoup.

- la crise économique vient aussi freiner certaines femmes dans leur projet de départ car elles craignent de se retrouver dans une situation financière difficile.

A noter que la majorité des femmes qui demandent un hébergement la cumulent à une demande d'écoute. Le lieu d'accueil et d'écoute offre, à travers des entretiens, la possibilité d'approfondir le sens de cette démarche et oriente vers le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) lorsque la demande d'hébergement est formulée.

- **Les demandes d'informations** représentent **23.49%** des demandes (17% en 2010, 15.65% en 2009 et 6.65% en 2008), elles sont en constante augmentation et plus particulièrement depuis la mise en place de la permanence téléphonique, financée par Saint Brieuc Agglomération.

2.2 Groupe de paroles

2.2.1 Nature de l'intervention

L'action du groupe de paroles s'inscrit dans le cadre du travail fait à l'Association ADALEA autour de la violence conjugale et du soutien à la fonction parentale. Il est ouvert aux femmes confrontées à la violence, c'est un groupe d'échange de paroles, bien qu'il puisse y avoir, dans ce cadre, des effets thérapeutiques.

2.2.2 Objectifs poursuivis

A partir de la constitution d'un groupe de six à neuf femmes et d'un regroupement tous les quinze jours il a pour objectifs de :

- **Rassembler entre elles des femmes ayant eu des problèmes de séparation et/ou qui ont subi des violences**, désirant vivre l'expérience d'appartenance à un groupe ;
- **Partager les expériences de chacune, créer une dynamique entre les femmes pour le soutien et l'expression des difficultés, aider à retrouver des attitudes d'autonomie** : le travail de groupe est un travail en miroir, le fait d'entendre quelqu'un d'autre exprimer son problème peut permettre une identification ce qui permet de trouver un appui.
- **Favoriser la circulation de la parole, la compréhension de leur vécu pour tenter de sortir de la position de victime**, étape nécessaire à la reconstruction ;
- **Revaloriser l'estime d'elles-mêmes, restaurer son identité et son intégrité psychique** fragilisées par un vécu de violences ;
- **Favoriser l'émergence des compétences et des capacités de chacune des femmes** ;
- **Développer des solidarités, favoriser la sortie de l'isolement social** ;
- **Aider à séparer le conjugal et le parental**, restaurer les places de chacun père et mère, les rendre effectives dans leur rôle éducatif ;
- **Repérer et orienter vers les structures adaptées** aux besoins de chacune.

2.2.3 Fonctionnement

L'entrée dans le groupe de paroles se fait après un entretien individuel avec la femme, qui permet :

- De présenter les modalités de fonctionnement du groupe de paroles (règles, intervenantes...),
- De préciser son besoin et ses attentes par rapport au groupe,
- D'évaluer si elle peut vivre une situation de groupe,
- De confirmer le souhait de participer au groupe et de mesurer les obstacles à l'intégration dans un groupe.

Il est prudent de ne pas engager des personnes dans un processus qui pourrait leur être néfaste à ce moment précis. Les règles du fonctionnement du groupe sont remises aux femmes et doivent être respectées. Ces règles sont régulièrement reparlées au sein du groupe afin de ne pas perdre le sens et permettre leur intégration dans le vécu du groupe.

2.2.4 Répartition et rythme

La répartition du temps d'intervention des professionnelles est constituée par trois temps complémentaires :

- L'accueil et le suivi des femmes
Entretien individuel d'une heure environ pour préparer l'entrée dans le groupe, des temps d'entretiens individuels de suivi pour compléter l'action du groupe de paroles pour les femmes qui en éprouvent le besoin.
- Les regroupements
Un regroupement de deux heures tous les quinze jours à partir d'un calendrier fixé à l'avance avec en amont un temps de préparation d'une heure. Ce rythme est un des éléments important, il permet de faire un réel travail par sa régularité, cela pose un cadre indispensable et sécurisant qui favorise l'expression en groupe.
- Partenariat, bilan, dossiers...
Tout au long de l'année, des espaces temps sont retenus afin d'effectuer les démarches en direction du partenariat concernant l'activité et la présentation du fonctionnement du groupe de paroles. Par ailleurs, des temps sont dégagés pour la rédaction de bilans, de dossiers sur le fonctionnement du groupe.

2.2.5 Préparation

Dans cette préparation, le souci premier est de garantir l'expression de chacune des personnes dans le groupe avec pour objectif, de donner « du poids » à la parole et de privilégier l'écoute. Ainsi, ce qui se dit et se vit dans le groupe fait partie de la trame.

Une trame de rencontre est établie par les professionnelles, qui s'articule en fonction des attentes du groupe et en fonction des séances précédentes. Le groupe étant ouvert, l'entrée de chaque nouvelle participante est préparée.

2.2.6 Lieu

Les regroupements ont lieu dans un salon mis à disposition à cet effet au sein d'Accueil Ecoute Femmes à Saint-Brieuc.

2.2.7 Professionnelles

Deux professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes d'ADALEA co-animent et accompagnent le groupe. Il s'agit principalement de gérer la parole des participantes. La co-animation permet d'exploiter les complémentarités des professionnelles, de dynamiser au mieux les ressources des femmes, de les soutenir et de contenir le groupe. Le regard de chaque professionnelle éclaire la pratique de l'autre.

2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année 2011

18 femmes ont sollicité Accueil Ecoute Femmes pour participer au groupe de paroles (13 en 2010),
10 entretiens préalables ont ainsi été réalisés (11 en 2010).

18 femmes ont participé au groupe sur l'année, dont 7 femmes qui participaient déjà au groupe en 2010.

18 rencontres se sont déroulées en 2011 (16 en 2010).

2.2.9 Les effets

Les effets sont différents suivant les personnes, selon là où elles en sont personnellement. La parole, liante au sein d'un groupe permet de lever la honte, de la nommer, de la reconnaître. Par la parole les femmes qui participent au groupe sortent de la victimisation, elles brisent l'isolement, le silence dans lequel elles vivaient suite aux violences subies.

Les récits que font les participantes, esquisse d'une histoire, des difficultés de chacune et les échos des autres femmes du groupe peuvent être des solutions imaginées, des rapprochements de situations qu'elles ont elles-mêmes connues, des causes envisagées, des réflexions existentielles.

Les participantes trouvent une place active dans l'élaboration de leurs difficultés et des solutions à trouver avec l'aide et le soutien des autres femmes. Ces échanges, plus ou moins intimes, forment le tissu et la richesse du groupe.

Les femmes puisent, dans le groupe, la force de passer de victimes à actrices et de sortir de la soumission. Parler de ses difficultés en groupe évite l'individualisation de questions qui s'avèrent collectives. Les réflexions collectives qui y sont engagées ressource le narcissisme mis à mal dans la relation de couple. La revalorisation se fait beaucoup par les autres.

Le passage dans le groupe peut être bref pour certaines, pour d'autres, c'est un investissement à plus long terme. C'est un passage qui toujours laisse la trace d'un possible à reconstruire (cf. chapitre 5. témoignages). Le groupe permet, à partir de la parole libérée, d'orienter les femmes de façon individuelle vers des structures ou professionnels adaptés.

Ainsi en 2011, les 18 femmes qui ont participé au groupe de paroles ont pu commencer ou prolonger ce travail de reconstruction, de revalorisation, leur permettant d'appréhender différemment leur devenir.

2.3 Sensibilisations et formations

2.3.1 Contexte et actions menées en 2011

Trop souvent méconnue, la violence conjugale est particulièrement préoccupante tant du fait de son ampleur, des conséquences physiques, psychologiques et sociales qui en résultent pour ses victimes, principalement des femmes, que du fait de son retentissement sur l'ensemble de la famille et notamment des enfants.

Sous l'autorité du Préfet, dans chaque département, la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes et sa déclinaison à l'échelle des territoires sont l'instrument de la cohérence et de la visibilité de la mise en œuvre de la politique de l'Etat. Ces commissions ont pour mission la prise en charge, le traitement et la prévention des violences envers les femmes.

Dans ce cadre, le Bureau départemental pour les femmes victimes de violences a réalisé en 2011, *en lien avec le Centre d'Information aux Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) et l'Association Départementale d'Alternatives Judiciaires (ADAJ)*, des actions de sensibilisation et de formation à la thématique des violences conjugales.

2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année 2011

En 2011, 630 personnes ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation et de formation à la problématique aux violences conjugales (598 en 2010), soit :

- 521 jeunes lycéens, collégiens ou stagiaires de la formation (315 en 2010),
- 20 professeurs, animateurs de lycées et collèges (24 en 2010),
- 22 travailleurs sociaux (15 en 2010),
- 26 stagiaires TISF du Lycée Jean Moulin (42 en 2010),
- 1 gendarme (5 en 2010),
- 8 professionnels de santé (4 en 2010),

- 14 agents des mairies, des écoles et des CCAS de Saint-Brieuc agglomération,
- 9 élus dont 4 de Saint-Brieuc agglomération (5 en 2010),
- 9 autres.

L'objectif principal de ces journées est de permettre aux différents professionnels, élèves, élus et bénévoles d'appréhender les bases nécessaires à la compréhension de la problématique des violences conjugales tant sur le plan psychosocial que juridique.

Ainsi, 16 journées de sensibilisation et de formation ont été organisées (11 en 2010).

Dates	Secteur géographique	Nombre de personnes
27 janvier	Saint Brieuc	50
01 février	Saint Brieuc	6
16 mars	Saint Brieuc	13
23 mars	Saint Brieuc	13
07 avril	Saint Brieuc	8
12 avril	Saint Brieuc	8
17 mai	Saint Brieuc	5
24 mai	Rostrenen	10
20 juin	Saint Brieuc	4
23 septembre	Saint Brieuc	32
26 septembre	Saint Brieuc	39
25 novembre	Dinan	380
29 novembre	Rostrenen	8
09 décembre	Saint Malo	38
12 et 13 décembre	Guingamp / Paimpol	16
TOTAL		630

Aussi, un bilan de ces journées de sensibilisation et formations est présenté, entre autres, sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs recueillis à partir d'une fiche d'évaluation remplie par les participants à la fin de chaque journée.

2.3.3 Compte rendu des journées de sensibilisation et de formation

L'objectif principal de ces journées de sensibilisation et de formation était de permettre aux différents professionnels d'appréhender les bases nécessaires à la compréhension de la problématique des violences conjugales tant sur le plan psychosocial que juridique.

Au regard de l'indicateur d'autoévaluation, il semble que l'objectif ait été atteint. Il ressort également de ces journées et sessions, une dimension partenariale et éthique très forte autour des questions soulevées sur le thème des violences conjugales.

Les participants, ont ainsi pu obtenir non seulement une sensibilisation ou une formation mais aussi découvrir ou redécouvrir des partenaires. Cette connaissance du partenariat qui peut agir en amont ou bien en aval de l'intervention des professionnels sensibilisés apporte une cohérence d'intervention pour les femmes victimes de violences conjugales. La concrétisation de cette cohérence c'est le travail au quotidien, les échanges, les orientations pour une bonne prise en charge des victimes.

En 2011, nous avons mis en place une session de la formation/action sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales sur les territoires de Guingamp et Paimpol. 16 professionnels ont pu en bénéficier (12 en 2010 sur Saint Brieuc), soit :

- 8 travailleurs sociaux,
- 5 professionnels de santé,
- 1 gendarme,
- 2 autres.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

3.1 Actions dans le cadre du bureau départemental :



Sur Lamballe, ouverture de la première permanence le 15/09/2011, Elle est assurée par Madame Fouilleul-Daniel.

Cette permanence sur Lamballe a pu voir le jour en 2011, grâce au soutien de la municipalité de Lamballe, la convention a pu être signée le 20/06/2011.

La présentation de la permanence sur Lamballe a eu lieu à la mairie :

- le 15/09/2011, devant les élus : 1 article est paru dans le télégramme (Cf. annexes 1 et 2)
- le 19/09/2011 devant les partenaires

Les permanences ont lieu au 10 rue des Augustins à Lamballe tous les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis après-midi de chaque mois de 14h00 à 17h00, en dehors des vacances scolaires.

Un premier bilan avec la mairie de Lamballe est prévu en Janvier 2012.

- le 20/09/2011 nous avons pris contact avec le responsable de la Maison Du Département (MDD) de Lamballe pour lui proposer une rencontre avec les professionnels du Conseil Général, cette rencontre devrait pouvoir se faire en 2012.

Sur Guingamp, à partir du 7 novembre la permanence a été assurée par Mme Prido, nouvelle professionnelle arrivée dans le service. Dans le cadre du **25/11/2011**, la sous-commission départementale, à laquelle nous participons, a décidé de mettre en place une formation sur le thème des auteurs de violences conjugales. Comme l'an passé, notre service spécialisé a été sollicité par la commission comme institution ressource sur la problématique des violences conjugales (choix des intervenants, du déroulement, sensibilisation des professionnels de la commission...)

Le service a donc, dans le cadre de ses missions de formation et de sensibilisation organisé ces 2 journées de formation sur ce territoire. A cette occasion Madame Prido a pu se présenter et prendre contact avec les partenaires (Cf. annexes 3 et 4).

Sur Rostrenen, la sensibilisation des professionnels sur le territoire a pu se faire autour du **25/11/2011** journée internationale des violences faites aux femmes, cet événement a donc tout naturellement pu être abordé avec les participants .

Cette permanence délocalisée démarrée en octobre 2008 est désormais assurée par Madame Prido. Le nombre de femmes accompagnées augmente régulièrement. (22 en 2011, 17 en 2010). L'implantation de la permanence dans les locaux de la MDD permet des échanges réguliers et constructifs. L'action prévue en 2010, autour du 25/11/2011, « sensibilisation des professionnels sur le territoire » a pu être réalisée. Les objectifs ont pu être atteints : mobiliser les partenaires sur le territoire, sensibiliser les professionnels sur l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences, développer les liens de partenariat, améliorer la connaissance de la problématique.

Sur Loudéac, à partir du 25 juillet 2011, la permanence a été assurée par Mme Launay, nouvelle professionnelle arrivée dans le service. Du fait de cette arrivée, ce fut l'occasion de reprendre contact avec les partenaires locaux dans le cadre du Carrefour Social qui s'est tenu le 2/12/2011, de se présenter et de représenter l'action du service d'Accueil Ecoute femmes. Ce fut l'occasion aussi de réactualiser nos informations sur le territoire et de prendre connaissance des nouvelles actions. A titre d'exemple, la CIDERAL devient « Centre d'Enregistrement de la demande de logement social » à partir de janvier 2012. Ces rencontres sont toujours riches en échanges et informations avec les partenaires locaux.

Sur Dinan, tout comme en 2010, en 2008 et en 2009, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et avec la collaboration des partenaires qui participent au groupe de travail « sensibilisation-formation-communication » sur le pays de Dinan, nous avons organisé le 25 novembre, une journée de prévention à destination des lycéens, lycéennes et jeunes en formation professionnelle (Cf. annexes 5 et 6).

Comme support à un débat sur les violences conjugales, nous avons choisi de diffuser, en version originale, le film espagnol « Ne dis rien » d'Iciar BOLLAIN.



Le choix de ce film a été fait pour plusieurs raisons :

- C'est un très beau film, il a gagné le grand prix du festival international du film de femmes de Créteil en 2004,
- Il a remporté 7 Goyas (les césars espagnols) en 2008,
- Il est très bien documenté sur la problématique des violences conjugales.

La cinéaste a notamment rencontré Enrique ECHEBURUA, psychologue à l'université du pays basque, un des pionniers, en Espagne, sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Le service a été très actif dans l'organisation et l'animation de cette journée.

Le 25 novembre, 2 projections, par le cinéma *Vers le large*, du film « NE DIS RIEN » auprès d'un public jeune

La préparation de cette journée

Nous insistons beaucoup sur le fait que ce type d'intervention auprès d'un public jeune doit se faire de manière circonstanciée, elle doit être très bien préparée et accompagnée, cela nécessite :

- Un travail en amont : Des contacts auprès des établissements scolaires et centres de formation pour les mobiliser et les associer à ce projet. Nous précisons notamment que la participation à la diffusion du film doit être une démarche volontaire. Cette année ce sont les professionnels partenaires sur le secteur de Dinan, et qui participent au groupe de travail sensibilisation, qui ont mené ce travail.
- Une mobilisation importante des partenaires le jour même : Des professionnels qui ont suivi une formation sur les violences conjugales se rendent disponibles, lors de la projection du film, auprès des participants qui en auraient besoin. Nous savons, en effet, que des participants sont concernés directement ou indirectement par les violences conjugales, la projection du film peut faire surgir des événements douloureux. Une personne de notre service présentait le film et répondait aux questions des jeunes qui suivaient la projection.

Une pochette contenant : un texte explicatif de la journée internationale du 25 novembre, un dépliant 3919, a été remise à chaque participant. Un guide « lieux de ressources » sur la thématique des violences conjugales sur le pays de Dinan a été remis aux professeurs.



*On a pu compter **339 élèves et stagiaires**, auxquels il convient d'ajouter **20 adultes** (professeurs, animateurs, travailleurs sociaux, stagiaires en formation d'assistante sociale) présents à ces deux représentations (les articles annexes 5 et 6 font état de 380 jeunes, or, nous en avons recensé 339) ce qui était prévisible au départ.*

Cette journée a eu un réel succès : les professeurs sont toujours demandeurs pour un renouvellement de l'opération, certains nous ont dit être démunis pour aborder les violences avec les jeunes, ce type d'action de prévention correspond à leurs attentes et besoins. Les jeunes ont manifesté un vif intérêt, nous avons d'ailleurs choisi de vous faire part, dans le paragraphe *témoignages*, de leurs questions écrites (nous avons distribué feuilles et crayons afin de faciliter l'expression de chacun de manière anonyme).

- Un travail en aval : Une intervention au sein des établissements présents suite à cette journée est proposée par notre service, si ces derniers le souhaitent. Un bilan et une évaluation sont faits avec les partenaires du territoire à l'issue de l'intervention.

Sur Lannion, le service au titre du bureau départemental a présenté son action suite à la table ronde lors de la journée départementale **du 25/11/2011**.

3.2 D'autres actions sur l'année 2011 :

En dehors de sessions de sensibilisation et de formation que nous proposons depuis plusieurs années, d'autres actions ont marqué cette année :

La formation sur les auteurs de violences (Voir plaquette en annexe 7)

Cette formation répondait à une demande des professionnels confrontés aux situations de violences conjugales de se former du côté des auteurs de ces violences. Il s'agissait aussi de questionner les volontés, les idées, les propositions... des participants et des intervenants sur la mise en place sur notre département d'un accompagnement spécifique pour les auteurs de violences.

Cette formation s'est déroulée les 12 et 13 décembre sur le territoire de Guingamp à la MDD

- Le programme et les intervenants :
 - Monsieur LEGRAND, Psychologue/Psychanalyste, responsable du centre parisien « SOS Violences Familiales », Président de la FNACAV (Fédération Nationale des Associations et Centres de prise en charge des Auteurs de Violences conjugales et familiales) pour une approche sociale des facteurs de la violence, les différents profils d'auteurs de violences, les éléments de dangerosité, les facteurs déclenchants, la prise en charge des auteurs de violences.
 - Le Parquet de Saint-Brieuc avec Madame MAIGNE, vice procureure, pour le cadre législatif, la prise en charge judiciaire des violences conjugales par le parquet de Saint-Brieuc, les mesures alternatives aux poursuites.
 - Maître Gaëlle NIQUE, Avocate au barreau de SAINT-BRIEUC pour le socle législatif, la notion d'intérêt de l'enfant dans le code civil et les jurisprudences.
 - Madame TRICARD et Monsieur MALFLEURY, Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, SPIP Côtes d'Armor pour une présentation du groupe de paroles des auteurs de violences mis en place au SPIP 22.
 - Mesdames Muriel LE GOFF et Cathy PRIDO, Accueil Ecoute Femmes ADALEA pour un travail sur des propositions d'accompagnement sur le département.

- La présence de :
 - La déléguée aux Droits des femmes et à l'Egalité Mme Le Gal-Gorin, La conseillère technique du Conseil Général Mme Arthur

- Les participants : l'Association Maison de l'Argoat, le Centre Hospitalier de Paimpol service des urgences, Centre Médico-Psychologique (CMP) et Equipe Mobile Précarité Psychiatrie (EMPP) de Guingamp, le Conseil Général, MDD de Guingamp et de Lannion, la Gendarmerie de Guingamp, Mission Locale de Guingamp, CCAS de Guingamp.

- L'évaluation : les participants ont été satisfaits de cette formation en termes de connaissance sur les auteurs de violences et les différentes modalités de prise en charge. Ils ont regretté le manque de temps de réflexion sur des projets à développer sur le département. Des documents ont été remis aux participants pour prolonger la réflexion sur ce thème dans le cadre de la sous commission.

La journée de travail avec les associations du territoire de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)

Le 5/02/2011, adhérent actif à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) depuis la création de l'association, nous avons organisé cette année, une journée territoriale. A cette journée, ont pu participer, deux personnes du Conseil d'Administration (président et vice-présidente), la direction, la responsable de pôle et deux personnes du service.

Les participants :

- Christine Clamens, directrice générale de la FNSF, les représentants de l'Union Régionale Solidarité Femmes (une personne), Accueil d'Urgence Femmes La Roche Sur Yon (3 personnes), SOS Femmes Chateaubriant (2 personnes), SOS Femmes Angers (3 personnes), SOS Femmes Accueil 72 (1 personne)

Ce sont des journées riches d'échanges et d'informations diverses permettant de construire sur l'accueil, l'hébergement, les outils et de mener des réflexions sur des thèmes de recherche.

Participation à la troisième biennale de l'égalité à Saint-Malo

3 personnes du service ont été mobilisées sur ces 2 journées des 9 et 10/12/2011 pour la tenue d'un stand de l'association, des rencontres avec les partenaires et participants du 35.

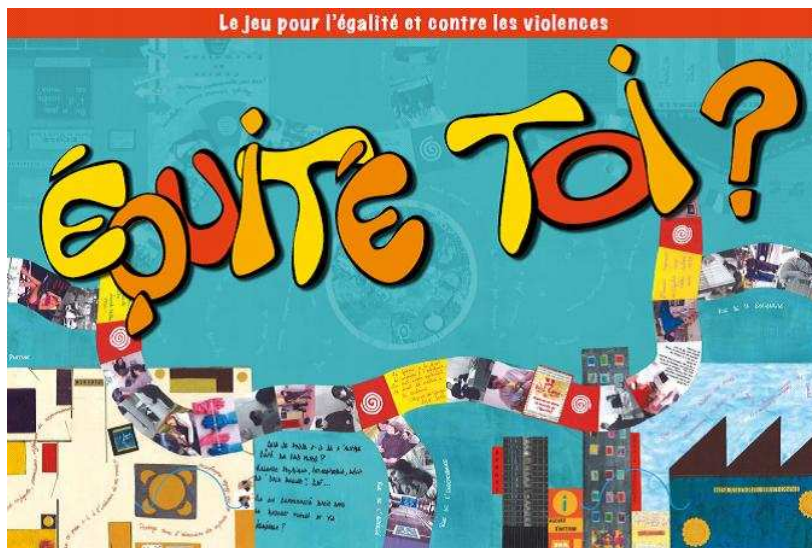
Une présentation du jeu « Equité Toi ? » (cf. ci-dessous)

Des échanges et contacts ont pu être pris avec les partenaires à cette occasion, la découverte d'outils innovants et actions menées sur d'autres territoires ont été les points forts de ces journées.

C'est devenu aujourd'hui une rencontre incontournable.

Intervention autour du jeu Equité-toi ?

Dans la poursuite du travail mené en 2009, 2010 avec le Pôle Emploi Formation autour du projet commun de création d'un outil de prévention en direction des jeunes sur le thème de la violence et de l'égalité et la réalisation par ADALEA du Jeu socio-éducatif : « Equité-toi ? », une personne du service a été mobilisée dans l'animation de ce jeu en tant que spécialiste des violences faites aux femmes. Elle est intervenue tout au long de l'année en co-animation avec une professionnelle du pôle emploi formation.



- le 20/01/2011 présentation du jeu aux partenaires.
Suite à cette présentation et tenant compte des remarques des uns et des autres :
- le 18/03/2011 une journée de travail a été organisée avec le pôle emploi formation pour finaliser les questions du Jeu.
- le 14/09/2011 Présentation du jeu avec des stagiaires Prestation Préparatoire à l'Emploi (PPE) d'ADALEA à la déléguée départementale de la Fondation de France.
- le 09/12/2011 lors de la biennale de l'Egalité animation du jeu auprès de 34 lycéens rennais et de 4 enseignants.

Lors de cette intervention les enseignants ont souligné un vif intérêt pour ce type de prévention, ils ont cependant beaucoup regretté le manque de temps dans ce cadre de la biennale, (1 heure nous était réservée là où il aurait fallu 1h30 supplémentaire), ainsi que le trop grand nombre de participants (34 jeunes avaient été inscrits, le jeu étant prévu pour un maximum de 20 joueurs). Ainsi il a été difficile pour les participants de bien profiter de l'approche de ce jeu et des espaces de parole pour parler des sujets de violences et d'égalité, nécessaire à ce type d'animation. Ils restent très demandeurs de ce type d'intervention.

Nous veillerons la prochaine fois, sur ce type d'animation à bien vérifier que le cadre (pourtant imposé au départ) soit bien respecté par les organisateurs

Ce jeu se révèle être un très bon outil de prévention, ce n'est pas un outil de traitement, aussi est-il nécessaire de l'animer avec des professionnels. Sur chaque intervention, des jeunes étaient directement confrontés aux violences (les questions des jeunes du secteur de Dinan, présentées dans le chapitre « Paroles d'Usagers, Témoignages, Exemples » en font une parfaite illustration). Aussi, accompagner ces jeunes, veiller à ce qu'ils soient entourés pendant et après l'animation, est nécessaire et doit faire partie intégrante du dispositif de prévention proposé.

Formation des professionnels à l'interne de l'association ADALEA

- Le 01/02/2011 Formation du pôle administratif à la réponse téléphonique dans le cadre de l'urgence.
- Le 07/04/2011 Journée de Formation pour un groupe de 9 personnes, organisée lors de la mise en place du SIAO pour les professionnelles qui étaient amenées dans le cadre de leur nouvelle fonction à conduire des entretiens d'évaluation pour des demandes d'hébergement. Cette formation s'adressait aussi à des professionnels d'autres services qui n'avaient jamais été sensibilisées à la problématique ou nouvellement arrivées.

Écriture de projet

- Suite à deux appels à projet du Fond National de Financement de la Protection de l'Enfance et de la Fondation de France, le service a déposé projet « Un projet pour améliorer notre accompagnement auprès de enfants ». Les professionnelles ont rencontré le centre Flora Tristan à Châtillon dans le cadre de l'écriture de ce projet et se sont appuyés sur l'étude réalisée en 2005 par le service (annexe 8).
- Un « Protocole de signalement d'enfants en risque de danger » destiné à l'ensemble des professionnels d'ADALEA a été travaillé et écrit par le service. Une rencontre avec La CRIP22 a été organisée dans la poursuite de ce travail destinée aux professionnels des différents services d'ADALEA.

Autres contacts

Des élèves et étudiantes ont pris contact avec le service pour en savoir plus sur la problématique des violences conjugales et sur le travail réalisé par le service :

- 1 stagiaire 3ème éducatrice spécialisée
- 1 étudiante en préparation de concours d'assistant de service social
- 1 étudiante en psychologie de l'université de Rennes II
- élèves de terminale STT du lycée St Pierre

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

La situation de vulnérabilité du public que nous accompagnons et plus particulièrement des enfants n'est plus aujourd'hui à démontrer.

Nous constatons que les enfants sont témoins directs ou indirects des violences exercées au sein du couple et que les conséquences de l'exposition à ces violences sont dramatiques pour la construction de chacun. Comme de nombreux professionnels intervenants sur cette problématique, nous ne parlons plus d'ailleurs aujourd'hui d'enfants témoins mais d'enfants victimes et nous pouvons citer Monsieur LEGRAND, psychologue/psychanalyste, dans un lieu d'accompagnement des auteurs de violences sur Paris qui dit : « Que la violence se passe devant eux ou derrière eux, elle se passe toujours en eux ».

Nous avons toujours eu, au sein d'Accueil-Ecoute-Femmes, le souci des enfants et des jeunes qui vivent dans un climat de violences conjugales.

Le travail mené dans nos actions accorde toujours une vigilance quant à l'intérêt de l'enfant, sa sécurité et sa protection, cela fait partie de nos missions. La convention signée avec le Conseil Général dans le cadre de la politique départementale menée en faveur de l'enfance et de la famille, et tout particulièrement en vue de prévenir le placement d'enfants, précise que l'association :

- « s'engage à exercer l'action définie par ses statuts en accordant une priorité aux femmes en difficultés, enceintes ou ayant des enfants à charge,
- répond aux demandes des personnes confrontées aux violences conjugales et familiales qui s'adressent spontanément à elle. Elle apporte également son concours aux services sociaux du département qui peuvent la solliciter dans l'intérêt de leurs usagers,
- effectue une action d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement social et professionnel. Elle apporte un soutien moral, psychologique ou éducatif aux femmes qu'elle reçoit, en ayant comme souci essentiel l'intérêt des enfants. »

Ainsi, les femmes qui sont reçues en entretiens individuels ou qui participent au travail de groupe, sont interrogées dans leur rôle parental et leur responsabilité en tant que parent.

Nous apportons certaines réponses adaptées aux besoins des enfants, notamment en orientant vers les partenaires compétents.

Nous abordons dans les sessions de sensibilisation et de formation la question des enfants, de leur vulnérabilité et de leur besoin de protection.

Nous menons aussi ponctuellement des actions de prévention auprès des jeunes du département.

Notre pratique actuelle et les besoins repérés :

Nous faisons un travail auprès des enfants, ce travail s'appuie sur notre étude faite en 2006 (annexe 8). Ce travail pourrait être amélioré, notamment en intervenant, suite aux violences exercées, en direct auprès d'un plus grand nombre d'enfants, de jeunes, ceci nous permettrait d'agir ainsi de manière plus efficace en terme de traitement et de prévention.

En tant que lieu spécifique traitant des violences conjugales, ce besoin d'accompagnement est aussi repéré et identifié par les partenaires et les familles qui nous sollicitent. Ces derniers nous demandent d'apporter des réponses. Nous n'avons, par contre, pas les moyens humains ni matériels pour organiser et formaliser un dispositif d'accueil et d'accompagnement de ces enfants, à la hauteur des réponses qui seraient aujourd'hui nécessaires à mettre en place et permettraient une vraie prise en charge de ces enfants.

Nous ne pouvons, pour les mêmes raisons, organiser plus largement des actions de prévention auprès des jeunes du département.

Nos constats :

a) *Les temps d'attente des enfants*

Nous sommes confrontées au fait que certaines femmes viennent sur le service avec leurs enfants, et ce, pour différentes raisons :

- pour des raisons pratiques, principalement l'absence d'un mode de garde (jeunes enfants, le mercredi, les périodes de vacances scolaires, enfant malade, allaitement...),
- l'enfant sert de prétexte pour sortir du domicile conjugal (il a un rendez-vous médical par exemple),
- l'enfant ne peut rester au domicile avec le père, sa mère craint pour sa sécurité,
- pour des raisons psychologiques : relation mère/enfant fusionnelle, enfant béquille...

Lors de la prise de rendez-vous les femmes ne signalent pas qu'elles viendront avec leur(s) enfant(s).

Quelques livres et jouets sont disponibles pour eux, que ce soit dans la salle d'attente ou dans les salons d'entretiens. Ces moments d'attente pour ces enfants ne sont pas suffisamment organisés, notamment en raison du manque de présence de professionnel compétent pouvant se rendre disponible pour eux dans ces moments repérés. Ce qui n'est pas sans nous interroger et poser des difficultés :

- Lorsque les enfants restent dans la salle d'attente, bien que cela convienne à certains (adolescents notamment), nous pouvons nous inquiéter de ce qu'ils peuvent éprouver dans ces moments (que se dit-il ? que va-t-il se passer ?...). D'ailleurs, nous observons que certains enfants cherchent à rentrer en contact avec les adultes qui travaillent sur le site, vont dans les bureaux (services administratifs à proximité). Ils manifestent leur présence aussi en venant frapper aux portes des salons d'entretiens, font du bruit, demandent à aller aux toilettes. ..
- Lorsque l'enfant est présent pendant l'entretien, celui-ci se trouve limité pour la femme, dans l'expression de la parole, des sujets qu'il n'est pas souhaitable (voire impossible) d'aborder devant l'enfant, du ressenti, du vécu, des émotions...

b) *L'accueil des enfants*

- Les femmes demandent parfois que nous rencontrions leurs enfants,
- Les enfants demandent à nous voir.

Ces demandes concernent aussi bien les enfants mineurs que les jeunes majeurs. Il n'est pas rare, en effet, de voir que des enfants n'aient pas posé trop de problèmes jusqu'à leur majorité et que des faits de violences de leur part apparaissent, notamment lorsqu'ils projettent de s'installer en couple.

Faute de temps et de moyens, nous ne pouvons répondre à ces demandes que de manière ponctuelle et jamais dans la durée.

c) *La prévention*

Nous intervenons régulièrement auprès de jeunes, à leur demande ou à celles d'établissements scolaires. Nous ne pouvons répondre que très rarement, ces établissements ayant des budgets très limités pour mettre en place ce type d'actions.

Pourtant, à chaque fois, nous avons pu constater le vif intérêt de ces jeunes sur ces questions de violences dans le couple et la famille.

D'autre part, certains jeunes, directement concernés, ont pu nous interpeller individuellement à la suite de ces interventions : ils ont pu parler, pour la première fois, de ce qu'ils vivaient, ils demandaient un accompagnement.

d) L'urgence

Le service 115 des Côtes d'Armor est géré par notre association ADALEA. Nous avons construit, avec ce service, une fiche navette afin de proposer aux femmes victimes de violence un accompagnement par notre service dans le cadre de leur hébergement en urgence.

Dans cet hébergement en situation de crise, dans des conditions spécialement difficiles (hôtel, déscolarisation par exemple) dans une prise en charge sur du très court terme, les femmes sont très angoissées. Si elles ont pu demander de l'aide pour se protéger, assurer leur sécurité physique et celle de leurs enfants, la plupart du temps il leur est impossible de se rendre disponible psychologiquement pour parler, accompagner leurs enfants. Peu de place est faite alors à l'enfant.

Or, ces enfants sont d'autant plus vulnérables que suite aux violences dont ils ont été témoins, ils perdent leurs repères. Ils ressentent l'angoisse de leur mère sans avoir les mots pour comprendre cette séparation brutale, en pleine crise, sous le choc des violences qu'ils ont pu voir. Ils sont alors, très souvent angoissés eux-mêmes, se posent multiples questions :

- Qu'ont-ils compris des raisons qui les ont amenés à partir en urgence ?
- Se sentent-ils coupables de ce départ précipité, « est-ce de ma faute ? » pourront diront certains plus tard ?
- Se sentent-ils coupable d'avoir quitté leur père, qui, peut-être précédemment, menaçait de se suicider si leur mère partait ?
- Que va-t-il se passer ensuite pour l'école, voir leur père ?...
- Que peuvent-ils exprimer sur leur situation d'enfants témoins, victimes, sur leurs souffrances ?

Autant de questions qu'ils ne pourront adresser à quelqu'un...

Au-delà, quel professionnel sur ce temps d'urgence va pouvoir se rendre disponible pour les accueillir, les écouter, accompagner leur réflexion, leur compréhension de la situation, leur redonner leur place d'enfant ?

Dans les faits aucun dispositif n'existe pour l'accueil et l'accompagnement de ces enfants sur ce temps d'urgence.

Depuis déjà plusieurs années nous souhaitons développer et améliorer cet axe de travail, qui nécessite des moyens supplémentaires.

C'est pourquoi cette année nous avons élaboré un projet visant à améliorer la prise en charge et l'accompagnement de ces enfants au sein de notre service.

Ce projet n'a pas été retenu en 2011 par les organismes qui proposaient un appel à projet (Etat : Fonds National de Financement de la Protection de l'Enfance et la Fondation de France), il sera néanmoins représenté dès qu'il sera possible de le faire dans le cadre de nouveaux appels à projets.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES,

Ce témoignage a été recueilli en entretien individuel et avec l'accord de la personne. Pour des raisons d'anonymat, nous avons utilisé un nom d'emprunt :

Mme Martin a pris contact avec notre service, pour la première fois, en février 2011. Madame Martin nous a été orientée par le 3919. Elle est âgée de 65 ans et est mariée depuis 46 ans. Le couple a un enfant, aujourd'hui autonome. Madame Martin nous dit qu'il y a 8 ans, elle avait déjà voulu entamer une procédure de séparation mais son mari lui avait fait du chantage au suicide et elle n'avait pas eu la force d'aller au bout de sa démarche. Madame Martin explique qu'elle subit des violences psychologiques, des brimades et des violences verbales depuis des années de la part de son mari. Son mariage a tenu jusqu'alors, dit-elle, parce qu'elle faisait en sorte de ne pas le contredire pour éviter qu'il ne s'emporte. Madame Martin dit que son mari est « malade ». Elle a tenté, au début, de le lui faire comprendre mais il n'a jamais voulu l'admettre et a toujours refusé de consulter un médecin. Il est obsessionnel, dit-elle. Il peut lui arriver de passer l'aspirateur une dizaine de fois dans la journée ou encore de vérifier plusieurs fois dans la soirée si la lumière de l'entrée est bien éteinte. Madame dit qu'elle a peu d'amis car ils se sont éloignés à cause du comportement de son mari. Toutefois, Madame Martin peut bénéficier du soutien de son fils qui depuis longtemps l'encourage à divorcer. Monsieur a toujours tout contrôlé et les conversations tournent mal si quelqu'un n'est pas d'accord avec lui. Madame nous dit qu'elle a vécu dans le silence mais que depuis peu elle ose donner son point de vue. Lorsqu'elle le fait, il lui dit de se taire car selon lui elle ne dit « que des choses idiotes ». Madame Martin dit qu'elle a été souffrir de douleur pendant tout ce temps. Madame dit être démunie face aux différentes démarches administratives. Elle explique que c'est Monsieur qui s'est toujours occupé de cet aspect au sein du couple. Madame reconnaît qu'elle y a trouvé un certain confort et réalise qu'elle s'est laissée infantiliser au fil du temps. Aujourd'hui, elle se sent perdue. Pendant toutes ces années, c'est Monsieur qui a tout géré. Le couple possède une maison, deux résidences secondaires et des terrains constructibles. Madame n'a pas de carte de retrait et ne sait pas ce qu'il y a sur les comptes joints. Si elle a besoin d'argent, elle le demande à son mari. Elle dit que jamais il ne lui a refusé quoique ce soit. Madame Martin perçoit une retraite modeste. Elle a travaillé quelques années à mi-temps puis a cessé son activité. Son mari lui avait demandé de se « consacrer » uniquement à sa famille. Le couple vit confortablement et ne connaît pas de difficultés financières. (Voyages réguliers à l'étranger, sorties culturelles ...) Monsieur est cadre retraité. Madame Martin nous dit que l'argent ne fait pas tout. Elle ne peut plus vivre dans cette prison dorée et dans ce contexte de soumission permanente. Elle nous dit avoir trouvé le courage de ne plus se laisser « maltraiter » même si les réactions « vives » que son mari peut avoir lui font encore peur. C'est pourquoi, elle souhaite effectuer les démarches de séparation, dans un premier temps, à l'insu de son mari mais ne sait comment procéder.

Madame Martin est en demande de conseils, de soutien et d'écoute.

Madame Martin a, donc, engagé différentes démarches :

- A rassemblé tous les documents nécessaires pour l'instruction du dossier de demande d'aide juridictionnelle et en fait des copies, (livrets d'épargne, comptes courants, avis d'imposition, justificatifs de ressources, carte grise du véhicule ...)
- A pris rendez-vous avec un avocat,
- A ouvert un compte courant et y fait verser sa pension, (demande d'un chéquier et d'une carte de retrait)
- A fait parvenir son courrier chez un membre de sa famille et y entrepose peu à peu ses effets personnels,
- A recherché un logement dans un premier temps puis compte tenu de ses faibles ressources a sollicité un hébergement auprès du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO). Son dossier sera étudié dans les semaines qui suivent,
- A contacté une assistante sociale en MDD.

En avril 2011, Madame Martin nous informe qu'elle a quitté le domicile conjugal et s'est réfugiée chez un membre de sa famille. Elle nous avoue ne pas avoir eu la force d'affronter son mari mais lui a laissé une lettre l'informant de son départ et des démarches qu'elle a engagées. Sur nos conseils, Madame s'est rendue à la gendarmerie pour signaler son départ. Madame Martin n'en revient pas d'avoir trouvé la force d'être partie mais en même

temps est inquiète de la réaction de son mari. Elle craint qu'il ne fasse une « bêtise » et l'appelle régulièrement. Madame nous dit que son mari la supplie de revenir, il lui dit qu'il va se faire soigner. Elle culpabilise de le voir aussi désœuvré. Elle savait que la séparation allait être compliquée mais ne se rendait pas compte à quel point. Madame Martin est épuisée, a perdu le sommeil, mange peu ... Compte tenu de l'état de fragilité dans lequel se trouve Madame, nous l'orientons vers son médecin et prenons rendez-vous, avec son accord, auprès du C.M.P pour qu'elle puisse être soutenue pendant cette période difficile.

Peu de temps après, Madame Martin a une proposition d'hébergement en CHRS qu'elle accepte. Son mari est furieux et lui adresse un courrier l'informant qu'il vient de résilier l'assurance voiture ainsi que sa complémentaire santé et qu'il accepte qu'elle revienne et ce avant la date butoir (qu'il a fixée), passé ce délai, il considérera son départ comme définitif. Madame Martin est bouleversée. Elle dit être encore sous son emprise et surtout a peur de ne pas y « arriver » financièrement. Après cet épisode, Monsieur n'aura de cesse de harceler Madame Martin tantôt par courrier tantôt au téléphone. Elle est terrorisée à l'idée de se retrouver face à son mari. C'est pourquoi, nous accompagnons Madame, physiquement, le jour de l'audience. Comme à son habitude, Madame Martin tente d'apaiser les choses dans la mesure où Monsieur semble accepter le divorce. Madame Martin le trouve même plutôt conciliant.

Quelques jours après l'audience, Monsieur contacte Madame pour l'informer qu'il a pris rendez-vous avec un notaire pour le partage des biens. La maison principale est mise en vente. Il lui apprend également qu'il a une nouvelle compagne, pas aussi bien qu'elle dit-il mais il s'en contentera ...

Fin d'année 2011, le divorce n'est pas encore prononcé, Monsieur ne la harcèle plus comme avant mais lui reproche de devoir lui verser une allocation compensatrice. Madame Martin est toujours hébergée en C.H.R.S. et vient d'avoir une proposition de logement par Côtes d'Armor Habitat. La vente de la maison est imminente et l'état liquidatif des biens est amorcé. Madame espère pouvoir, par la suite, acquérir un petit logement.

Madame Martin se sent aujourd'hui, épuisée, aspire à la tranquillité mais surtout a retrouver sa liberté. Elle s'est inscrite dans un club, pratique la danse avec assiduité et a des amis.

Deux témoignages de passage dans le groupe de paroles :

Madame B. « Cela fait plus de deux ans que je participe au groupe de paroles, dès le début de mes entretiens individuels, j'ai participé au groupe de paroles, cela m'a aidée énormément. J'ai rencontré d'autres femmes avec les mêmes problèmes que moi, le groupe de paroles m'a permis de comprendre qu'il y avait des solutions et de pouvoir partir de cette violence, et que je n'étais pas seule dans cette situation.

Dans le groupe de paroles on donne notre avis, on se donne des conseils sans juger. Les professionnelles nous soutiennent énormément, nous sommes dans un cadre chaleureux et on se sent soutenues. »

Madame C. « Vive ADALEA, grâce à cet accueil, nous femmes en détresse, nous pouvons nous confier sans tabou à des personnes qui ne vous jugent pas. Cela nous apporte soutien moral et nous aide à sortir d'une situation qui nous semble insurmontable au départ. Cette association permet aussi à travers le groupe de paroles d'avoir des échanges entre personnes dans la même situation et de créer des liens amicaux. Cela est aussi un moyen d'être dirigé dans nos démarches et dans nos décisions à prendre.

Bravo à ces personnes qui nous écoutent et nous font voir le côté positif de la vie. Il y aura toujours des femmes dans notre situation peut-être même de plus en plus et je conseillerai à ces dernières de se diriger au plus vite vers cette association, je pense vraiment que ce sont des situations où il faut réagir très vite afin de s'en sortir le mieux possible.

Bravo encore pour l'encadrement, chaleureux et toujours souriant. »

« C'est possible de reconstruire »

Madame D., artiste verrière, accompagnée par le service dans le cadre du groupe de paroles il y a 10 ans a offert pour Noël 30 petits cadeaux (boucles d'oreilles en verres réalisées par elle-même) à distribuer aux femmes et au personnel avec comme message : « c'est possible de reconstruire ».

Elle tenait à souligner aussi, l'importance que cela avait eue pour elle de passer par notre association et d'avoir notamment pu participer au groupe de paroles, pour être aidée.

Place à la parole de jeunes et leurs questionnements lors de nos actions de prévention

Comme nous vous le signalions précédemment, une action de prévention a eu lieu sur le secteur de Dinan. Suite à la diffusion du film « *Ne dis rien* » nous avons distribué des papiers aux jeunes afin qu'ils puissent formuler leurs questions de manière anonyme, questions auxquelles nous avons répondu en présence des jeunes.

Les questions qui suivent, classées par thèmes, témoignent de l'intérêt des jeunes à ce type de manifestation et au sujet traité.

Une même question peut apparaître sous plusieurs thèmes, les réponses apportées ont tenu compte de ces différents aspects soulevés par la question.

Thème 1 – questions concernant le film « Ne dis rien »

- Je trouve que ce film n'est pas assez représentatif de la violence conjugale.
- Pourquoi le gendarme, dans le film, lors de sa plainte ne l'a-t-il pas retenue ?
- Comment se fait-il que le « groupe de parole » des hommes violents n'a pas de résultat, d'impact sur la violence de l'acteur principal ? Est-ce comme cela dans tous les cas ?
- Dans le film, on voit Pilar aller au commissariat pour porter plainte. Elle donne ses coordonnées et finalement se rétracte. La police ne peut rien faire ? Elle ne peut pas tout de même intervenir ?
- On voit dans le film que Antonio n'arrive pas à sortir de la violence, le taux de réussite d'une cure est-il fiable ?
- Dans le cas contraire on ne peut pas considérer ça comme de la non-assistance à personne en danger ?

Thème 2 – questions sur la violence et la violence conjugale

- Y-a-t-il beaucoup de femmes qui battent leur conjoint ?
- Quel est le pourcentage de violence intrafamiliale en Côtes d'Armor ?
- Aider l'autre à changer d'accord mais supporter des violences : Non. En gros, il faut partir dès les premières violences ou faire appel à de l'aide ? Est-ce que la violence disparaît vraiment ?
- Que faut-il faire quand on connaît une femme victime de violences conjugales ?
- A quel moment d'une relation peut-on se rendre compte que notre compagnon est violent ?
- Comment calmer une personne violente ?
- Comment s'en sortir quand une personne de notre famille nous a violentées ?
- A partir de quel geste ont-ils pu dire qu'on a dépassé les limites ?
- Quel est le pourcentage de violences faites aux femmes ?
- Comment les femmes peuvent-elles se protéger par la violence ?
- Quel pourcentage y a-t-il de femmes battues ?
- Y a-t-il beaucoup d'hommes battus ?
- Combien d'enfants sont battus ?
- Pourquoi ne parle-t-on jamais de la violence envers les hommes ? Car il paraît qu'il est plus fréquent que dans un couple l'homme soit victime des violences conjugales.
- Les femmes battues arrivent-elles à refaire leur vie ?
- Quelqu'un de violent peut-il changer ?

- La violence est-elle toujours crescendo ou peut-elle arriver du jour au lendemain ?
- Y a t'il beaucoup de femmes ou hommes qui retournent auprès de leur conjoint(e) violent ?
- Que deviennent les conjoint(e)s violent(e)s ?
- Pourquoi y a t'il des violences chez les hommes ?
- Y a t'il un moyen d'arrêter la violence chez les hommes ?
- Comment réussir à en parler à ces proches ?

Thème 3 – questions relatives au processus des violences conjugales.

- Comment peut-t-on venir en aide à quelqu'un victime de violence ?
- Partir du domicile est-il toujours la solution ?
- Quelle est la démarche suivie après en avoir parlé à quelqu'un ?
- Comment se fait-il que certaines femmes qui ont été avec un homme violent et qui le quitte, entame une nouvelle relation avec un homme qui est lui aussi violent ?
- Comment peut-on retourner avec quelqu'un lorsque celui-ci ne nous respecte pas ?
- Pourquoi elle n'en a pas parlé avant ?
- Quelles sont les peines encourues pour les violences conjugales ?
- Comment faire pour quitter quelqu'un de violent, même si on l'aime encore ?
- Comment réussir à vivre avec après ?
- Comment réussir à en parler à ces proches ?
- Les femmes battues arrivent-elles à refaire leur vie ?
- Une femme violentée mais n'ayant pas de blessure physique peut-elle porter plainte et être prise au sérieux ?
- Quand la violence n'est pas physique, comment prouver que l'on a été violenté ?
- La violence est-elle toujours crescendo ou peut-elle arriver du jour au lendemain ?

Thème 4 – questions relatives aux auteurs.

- Pourquoi y-a-t-il des violences chez les hommes ?
- Y a t'il un moyen d'arrêter la violence chez les hommes ?
- Comment se fait-il que le « groupe de parole » des hommes violents n'a pas de résultat, d'impact sur la violence de l'acteur principal ? Est-ce comme cela dans tous les cas ?
- On voit dans le film que Antonio n'arrive pas à sortir de la violence, le taux de réussite d'une cure est-il fiable ?
- Comment, par quels procédés un homme violent peut-il changer ? Une psychanalyse Comment ?
- Comment calmer une personne violente ?
- Peuvent-ils tous s'en sortir ?
- Les hommes qui battent leur femme arrivent-ils à se faire soigner ?
- Pourquoi y a-t-il des violences chez les hommes ?
- Y a-t-il un moyen d'arrêter la violence chez les hommes ?

- Comment réussir à vivre avec après ?
- Comment réussir à en parler à ces proches ?

Thème 5 – Questions relatives aux enfants.

- Quelles sont les répercussions de ces violences conjugales sur les enfants ?
- Est-ce que même à 14 ans on peut être puni pour ce genre d'actes ?
- Est-ce que même quand on a 17 ans on peut avoir une action contre la personne qui nous fait subir ça ?
- Comment réussir à vivre avec après ?
- Comment réussir à en parler à ses proches ?
- Comment peut-on faire pour dénoncer une personne très proche qui se fait battre ? Ou pour l'aider ?
- Est-il vrai qu'un enfant ayant subi des violences par sa/son mère/père a-t-il plus de chances de reproduire des violences sur ses futurs enfants ?
- Est-ce que les enfants qui voient ça, seront-ils traumatisés et reproduiront-t-il forcément cela ?
- Comment expliquer lors d'un conflit entre père et fille, quand la police intervient, c'est toujours les parents qui ont raison ?

Thème 6 – Questions relatives à la prise en charge des victimes.

- Est-ce que voir les victimes ne vous donne pas envie de pleurer parfois en les voyant dans cet état ?
- Quelle est la démarche suivie après en avoir parlé à quelqu'un ?
- Comment peut t'on venir en aide à quelqu'un victime de violence ?
- Comment aider ces femmes ?
- Comment s'en sortir quand une personne de notre famille nous a violentés ?
- Comment faire pour quitter quelqu'un de violent, même si on l'aime encore ?
- Comment réussir à vivre avec après ?
- Comment réussir à en parler à ces proches ?
- Comment peut-on faire pour dénoncer une personne très proche qui se fait battre ? Ou pour l'aider ?
- Les femmes battues arrivent elles à refaire leur vie ?
- Quand la violence n'est pas physique, comment prouver que l'on a été violenté ?
- Comment expliquer lors d'un conflit entre père et fille, quand la police intervient, c'est toujours les parents qui ont raison ?

Thème 7 – questions concernant le traitement judiciaire.

- Dans les interventions globales, les violences conjugales représentent combien ? (pour adjudant)
- Du point de vue des gendarmes et de la police, comment réagir, quelles sont les aides apportées ?
- Est-ce que même à 14 ans on peut être puni pour ce genre d'actes ? Comment vivre après ? Comment réussir à en parler à ses proches ?
- Dans le film, on voit Pilar aller au commissariat pour porter plainte. Elle donne ses coordonnées et finalement se rétracte. La police ne peut rien faire ? Elle ne peut pas tout de même intervenir ? Dans le cas contraire on ne peut pas considérer ça comme de la non-assistance à personne en danger ?
- Si riposte peut-on parler de légitime défense ?

- Est-ce que même quand on a 17 ans on peut avoir une action contre la personne qui nous fait subir ça ?
- Comment peut-on faire pour dénoncer une personne très proche qui se fait battre ? Ou pour l'aider ?
- Une femme violentée mais n'ayant pas de blessure physique peut-elle porter plainte et être prise au sérieux ?
- Quand la violence n'est pas physique, comment prouver que l'on a été violenté ?
- M. Le gendarme, pourquoi êtes-vous armé ? N'est-ce pas 1 forme de violences ?
- Comment expliquer lors d'un conflit entre père et fille, quand la police intervient, c'est toujours les parents qui ont raison ?

Thème 8 – Questions relatives à la prise en charge des auteurs.

- Les hommes qui battent leur femme arrivent-ils à se faire soigner ?
- Y a-t-il un moyen d'arrêter la violence chez les hommes ?
- Comment se fait-il que le «groupe de parole » des hommes violents n'a pas de résultat, d'impact sur la violence de l'acteur principal ? Est-ce comme cela dans tous les cas ?
- On voit dans le film que Antonio n'arrive pas à sortir de la violence, le taux de réussite d'une cure est-il fiable ?
- Comment, par quels procédés un homme violent peut-il changer ? Une psychanalyse Comment ?
- Comment réussir à vivre avec après ?
- Quelqu'un de violent peut-il changer ?

Thème 9 – Questions sur les actions que les jeunes peuvent mener.

- Comment aider ces femmes ?

6. RESSOURCES HUMAINES

Mouvements de personnels :

L'année 2011 a été particulièrement marquée par des mouvements de personnels au sein du service Accueil Ecoute Femmes :

Arrivée de Mme LAUNAY le 01/02/2011 sur un mi-temps afin d'assurer le remplacement de Mme DELANOE qui a quitté le service fin 2010.

Arrivée de Mme PRIDO le 10/10/2011 en remplacement de Mme LE GOFF recrutée sur d'autres fonctions au sein de l'association.

Supervision

La supervision a été revue en 2011 de manière à cibler un travail global au niveau de l'équipe. Cette supervision fait partie du cadre indispensable pour fonctionner. Elle permet d'évaluer l'action, de prendre de la distance, d'analyser les phénomènes de groupe et de se recentrer sur l'objectif premier : la parole. C'est une garantie pour les personnes accompagnées.

Formation :

Enrichir sa pratique professionnelle par le biais de formations est également important.

Des temps de formation ont notamment permis aux différentes professionnelles du service de se perfectionner sur différents volets :

Récapitulatif des temps (en nombre d'heures) consacrés à la formation, aux colloques et conférences... :

Intitulés	Heures
Plan de formation 2011	
Accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques	42h
Bilan de compétences (CIF)	24h
Excel	28h
Hors plan de formation	
Aider au développement des compétences parentales	4h
Conférence « Les premiers mois de la vie : repérage et soutien de la vulnérabilité »	6.5h
Droits des étrangers	5.75h
Formation incendie	3h
Journée d'information avec la CRIP22	12h
TOTAL	125.25h

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Accueil Ecoute Femmes travaille aussi dans une logique de réseau, en ce sens le partenariat est évolutif et interactif en fonction des besoins et demandes des femmes reçues. Ainsi, Accueil Ecoute Femmes ne se substitue pas au travail des autres structures.

Le partenariat est très varié :

Santé : Hôpitaux (général + spécialisé), pavillon de la mère et de l'enfant de l'Hôpital, CMP, CMPEA, maison des Ados, lieu-dit, point accueil ado, pédopsychiatres, cliniques, La PASS, l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie (EMPP), Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CARSAT, Centre d'exams de santé, pompiers, infirmiers, ambulances, S.A.M.U., Service Santé Scolaire, Point Accueil Santé, C.D.P.A., C.S.A.P.A., P.M.I., pédiatres, C.A.M.P.S, PABU Rennes, CPCT Rennes, centre de planification, planning familial

Protection de l'enfance et contact avec le service social : Direction de la Solidarité Départementale., tribunal pour enfants (Juge des enfants), P.J.J., Procureur de la République, Travailleurs Sociaux des M.D.D et autres, Service P.M.I., Travailleuses familiales, Sauvegarde de l'Enfance, le Service Educatif auprès du Tribunal, Le Centre d'Action Educative, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, Ecoles et Assistantes Sociales Scolaires, Infirmières Scolaires, Le Gué, le S.E.S.S.A.D, Le CAP, les Maisons d'Enfants à Caractère Social, ..

Organismes Sociaux et Administratifs : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole., de la poste Centre Communal d'Action Social, les services de tutelle (UDAF, ACAP, APM), Direction Départementale aux Droits des Femmes, Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille., Centres Sociaux de quartiers, Mairies, Maisons des Jeunes et de la Culture, Association Familiale des Maisons d'Accueils, CLIC. service social : de la poste, des affaires maritimes, des employés de l'état, des banques et autres employeurs du secteur privé.

Aspect financier : Banque de France, A.S.L.L.

Formation - Emploi : Pôle Emploi Formation d'Adalea, Centres de Formation, Pôle Emploi, Comité d'expansion, ALTER, Mission Locale, Maison De l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'Espace Initiative Emploi...

Aspect Juridique : Police, Gendarmerie, J.A.F., avocats, notaires, CIDFF, Association Départementale d'Alternatives Judiciaires, Préfecture, avocats spécialisés en droit international, Ministère des femmes françaises à l'étranger, consultations gratuites d'avocats...

Hébergement et logement : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), Pôle Logement Hébergement d'ADALEA, autres CHRS du département et extérieurs, SOS Solidarité Femmes, le 115, les Foyers de Jeunes Travailleurs, le C.L.A.J., les bailleurs sociaux, les logements d'urgence des CCAS, les gîtes ruraux, l'auberge de jeunesse, la maison de la baie, les hôtels...

Autres Associations : EMMAUS, Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, Planning Familial...

Cette année certains partenaires nous ont sollicités pour des rencontres et des temps de travail

Exemple :Lieu-dit, la maison des Ados, la MDD de Lamballe, Le CDEF, le service social de la MSA, le service social scolaire...

Ces rencontres sont à programmer sur 2012

8. PLAN D' ACTIONS

	Rappel des perspectives pour 2011	Réalisations au 31 Décembre 2011	Perspectives pour 2012
Actions nouvelles à développer	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisations sur le territoire de Rostrenen - Développer les actions de formation sur la prise en charge des auteurs de violences - Mise en place d'une permanence sur Lamballe - Revoir la supervision au niveau de l'équipe - Poursuivre le renforcement des liens avec le CHRS Clara Zetkin et les autres services de l'association - Revoir les lieux de permanence - Actualiser les contenus de formation de sensibilisation et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de prévention dans les lycées et collèges, - Participation à la création d'un outil ludique de prévention avec les stagiaires du pôle emploi formation, - Stabilisation et développement des permanences délocalisées - Nouvelle permanence sur Rostrenen, - Animation des sous commissions sur Loudéac et Saint Brieuc - Deux permanences sur Guingamp, Dinan, Loudéac et Rostrenen, - Mise en place d'actions de sensibilisation sur Lannion - Actions de sensibilisation menées dans le cadre du 25 novembre - Sensibilisation d'élus sur Guingamp - Sensibilisation de professionnels du soin de l'hôpital de Paimpol avec les travailleurs sociaux du secteur. - Sensibilisation des personnels administratifs et policiers municipaux de Saint Brieuc Agglomération - Formation action sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales avec le secteur social, médical et judiciaire sur Saint Brieuc. - Renforcement des liens avec le CHRS Clara Zetkin et les autres services de l'association en développant des projets communs - Actualisation des contenus de formation de sensibilisation et de formation - Sensibilisations sur le territoire de Rostrenen - Formation action sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales avec le secteur social, médical et judiciaire sur Saint Brieuc. - Mise en place d'une permanence sur Lamballe - Supervision revue au niveau de l'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le renforcement des liens avec le CHRS Clara Zetkin et les autres services de l'association - Développer les actions auprès du public jeune - Poursuivre l'animation du jeu « Equité Toi ? » en lien avec le pôle emploi formation, - Organisation d'une soirée grand public sur saint brieuc - Mise en place d'une formation action sur la prise en charge des auteurs de violence sur le territoire de Dinan, - Maintien et développement de la permanence de Lamballe - Représenter le projet de mise en charge des enfants témoins de violences.

		<ul style="list-style-type: none"> - Réponse à deux appels à projet sur la prise en charge des enfants témoins de violences. - Participation à la biennale de l'Egalité - Rédaction d'un protocole interne en cas de situations préoccupantes. 	
Elaboration et/ou mise à jour des projets de service	<ul style="list-style-type: none"> - Redéfinir le Bureau Départemental des Femmes et ses missions 	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du projet de service - Nouvelle définition du bureau départemental 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser le projet de service en reprenant les missions du bureau départemental.
Réinsertion, suivi et sortie du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'action auprès des personnes rencontrées 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système d'évaluation systématique des actions de sensibilisation et de formation menées (Création d'une fiche d'évaluation à remplir par les participants). 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'action auprès des personnes rencontrées
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement du partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un fichier partenaires pour toutes les actions du pôle, - Conception et rédaction d'une procédure de collaboration avec le 115 dans le cadre de l'accueil en urgence - Développement du partenariat avec les centres de panification du département - Collaboration avec l'EMPP (rencontre bimensuelle) - Développement du partenariat avec la CRIP 22. 	
Ressources humaines et organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de partage et d'échange en équipe suite aux formations - Mettre en place le suivi de l'activité des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches de postes réalisées - Entretien annuel d'évaluation mis en place - Financement obtenu pour un mi-temps (travail sur les auteurs) - Consultation mensuelle de la base de données - Organisation de temps de partage et d'échange en équipe suite aux formations 	
Ressources logistiques et matérielles	<ul style="list-style-type: none"> - Installer un PC à destination des femmes avec accès à internet 	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'un véhicule de service - Acquisition du matériel informatique adapté pour les sessions de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer un PC à destination des femmes avec accès à internet
Recherche de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de mécénats 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention d'un financement temporaire (sur 2009) pour Loudéac et Rostrenen - Obtention d'un financement de Saint Briec Agglomération qui remplace toutes les demandes faites aux communes jusque là. 	

Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre sur la communication du service 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une plaquette et d'une affiche spécifiques à l'action - Distribution de ces supports de communication à tous les partenaires, - Mobilisation de tous les hôpitaux et cliniques du département pour leur distribuer des plaquettes et leur proposer de faire partie de leur livret d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir les supports de communication en intégrant les financeurs
---------------	--	---	--



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

ANNEXES

Social. Vers une permanence d'accueil pour les femmes ?



Christine Prunaud, adjointe à la citoyenneté et Danièle Bousquet.

Hier, Danièle Bousquet, député, première signataire de la Loi contre la violence faite aux femmes (2010), était invitée par Christine Prunaud, adjointe à la citoyenneté, pour sensibiliser les élus, les responsables de services et le public sur les violences faites aux femmes. Une trentaine de personnes assistaient à la conférence.

Christine Prunaud, adjointe à la citoyenneté, a expliqué que cette rencontre « était le point de départ

pour ouvrir une permanence aux femmes victimes de violences à Lamballe ». Et d'ajouter : « L'an dernier, entre 50 et 60 cas ont été relevés sur le territoire (Lamballe et au-delà). »

L'assistance était invitée, ensuite, à visiter l'exposition « Portraits de femmes », dans le hall de la mairie, mise en place par Adaléa (Association départementale accueil écoute et veille sociale), qui se tient dans le hall de la mairie jusqu'au 12 mars.

AMICALE DES RETRAITÉS DE LAMBALLE. Organise une potée le jeudi 17 mars à la salle de Maroué à 12 h 30. Inscryp-

tions : tél. 02.96.31.22.89 ou 02.96.50.08.39. Tarif : 15 €, inscriptions pour le 14 mars, dernier délai.

Annexe 2



Dans le cadre de la mise en place de permanences du service Accueil Écoute Femmes de l'association ADALEA à Lamballe,

Pierre GRELLARD, Président de l'association ADALEA,
Loïc CAURET, Maire de Lamballe,
Christine PRUNAUD, Adjointe à la Citoyenneté, Mairie de Lamballe,

ont l'honneur de vous inviter à un temps de rencontre
le Jeudi 15 septembre 2011 à 18h30 – Salle du Conseil – Mairie de Lamballe.

Ouest France – 12 décembre 2011

De la prévention contre les violences sur les femmes



Les professionnels sont réunis durant deux jours pour échanger sur la problématique des violences faites aux femmes. Mais, en mettant en place des actions de préventions auprès des auteurs ou potentiels auteurs de violences conjugales.

521 femmes se sont signalées en 2010 en Côtes-d'Armor pour des faits de violences conjugales.

Un chiffre en constante évolution (478 en 2009) bien difficile à analyser : Y en a-t-il plus ? Est-ce que les femmes parlent plus facilement ? Pour réduire ce chiffre, l'Association départementale accueil écoute et veille sociale (ADALEA) basée à Saint-Brieuc, mise notamment sur la prévention.

Ainsi, elle organise pour les professionnels ou intervenants dans le champ social, médico-social, médical, judiciaire... une formation durant deux jours, à la maison du

département, place Saint-Sauveur. Son but : mettre en place des actions - par exemple des groupes de paroles - pour les auteurs-potentiels de violences.

« Nous misons sur la prévention. Il y a des groupes de parole pour les auteurs qui ont déjà une prise en charge judiciaire, mais le mal est fait. Ce qu'on veut, c'est justement faire en sorte qu'il n'y ait jamais de coups », notent les organisateurs.

ADALEA, tél. 02 96 68 42 42 (bureau départemental des femmes victimes de violences) ou numéro vert national : 3919.

Télégramme – 15 décembre 2011

Violences conjugales. Mieux appréhender les auteurs

L'association départementale Adaléa (accueil, écoute, femmes) organisait une formation, lundi et mardi, à l'intention des professionnels pour mieux appréhender les auteurs de violences conjugales.



À droite, Stéphanie Le Gal-Gorin, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, faisait partie des intervenants.

La nouvelle chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Stéphanie Le Gal-Gorin, a pris son poste en septembre. Elle remplace Bernadette Vandendriessche. Elle faisait partie des intervenants de la formation proposée aux professionnels pour mieux appréhender les auteurs de violences conjugales.

Organisée par l'association Adaléa, Accueil écoute, femmes de Saint-Brieuc, cette formation s'est déroulée lundi et mardi, à la Maison du département.

Approche sociale

Alain Legrand, psychologue et psychanalyste, responsable du centre « SOS violences familiales », à Paris, qui reçoit les auteurs de violences familiales et conjugales, est également intervenu sur l'approche sociale des facteurs de la violence et les différents profils d'auteurs de violences.

Le cadre législatif et la prise en charge judiciaire des violences conjugales ont aussi été abordés, ainsi qu'une élaboration collégiale de perspectives sur la prise en

charge des auteurs sur les territoires de Guingamp et de Paimpol.

Guingamp et Paimpol concernés

Différents partenaires de ces deux secteurs étaient donc réunis pour mettre en place des actions concrètes, tels que des groupes de parole ou des entretiens individuels, en amont de la justice. « Il n'y a pas que les victimes qui sont prises en charge, souligne la responsable du pôle d'accueil, écoute et veille sociale d'Adaléa. Il faut mener les deux de front. »

► Contact

Permanences sur rendez-vous au 02.96.68.42.42, les premier et troisième lundis après-midi de chaque mois, au pôle de solidarité, place du Château, à Guingamp. N° national d'écoute femmes victimes de violences au 3919 et 24 heures sur 24, à Saint-Brieuc, au 02.96.68.42.42

Violences conjugales. 380 lycéens sensibilisés

30 novembre 2011

Vendredi, la commission de prévention et de lutte contre les violences conjugales du Pays de Dinan, l'espace Femmes et d'autres associations ont convié quelque 380 lycéens, issus des établissements dinannais, à assister à la projection du film «Ne dis rien», d'Icior Balin. Cette séance était proposée dans le cadre d'une sensibilisation et d'une réflexion sur les violences conjugales.

Échange entre professionnels et lycéens

Le cinéma Vers Le Large s'est associé à cette initiative et, à l'issue de la projection, les jeunes spectateurs ont pu interroger Jeanne Fouilleul, assistante sociale, et l'adjutant Alix, dont le travail consiste notamment à accompagner les victimes, sur ces violences conjugales. Inscrite dans le cadre de la Journée internationale de la lutte contre les violences, cette sensibilisation a permis de préciser que des formations étaient proposées aux personnes - assistantes sociales, médecins ou élus, etc.- pouvant être directement confrontées à ce problème. La projection a permis d'aborder le chapitre prévention



Ouest France – 26 novembre 2011

Les lycéens sensibilisés aux violences conjugales

Des élèves de première et terminale étaient invités, hier, à voir un film et à poser des questions sur le thème des violences conjugales.

« Nous voulons sensibiliser plus largement au problème de la violence conjugale, notamment auprès des jeunes », assure Pierre Danigo, responsable du pôle social à la Maison départementale de Dinan. 380 élèves de classe de première et de terminale sont venus assister, hier, à la projection du film « Ne dis rien », d'Iciar Bollain, metteur en scène espagnol, au cinéma Vers le Large. Les lycéens étaient invités à poser des questions à plusieurs intervenants, invités par la sous-commission de prévention contre les violences conjugales dans le pays de Dinan.

« Il y a huit ans, nous avons commencé à travailler sur les violences conjugales, explique Pierre Danigo. Et depuis deux ou trois ans, nous sensibilisons et formons les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé et les élus. »

Après la projection, Jeanne Fouilleu-Daniel, animatrice à l'Adalea (centre d'hébergement et d'accueil de femmes victimes de violences conjugales, permanentière pour les femmes victimes de



Le film « Ne dis rien », d'Iciar Bollain, metteur en scène espagnol, était projeté hier, pour les lycéens, au cinéma Vers le Large.

violences), a donné les chiffres d'un rapport de l'Observatoire nationale

de la délinquance : « En 2010, 174 personnes sont décédées à la

suite de violence conjugale, 146 femmes et 28 hommes. »

Questions à ceux qui reçoivent les victimes

Après le film, les lycéens ont pu poser leurs questions aux intervenants. Jeanne Fouilleu-Daniel, animatrice à l'Adalea, le centre d'hébergement de femmes victimes de violences conjugales, et l'adjointe Alix, de la Gendarmerie nationale.

À partir de quel geste dépasse-t-on la limite ?

Jeanne Fouilleu-Daniel : « Le premier geste est une pulsion. Mais il n'est pas forcément physique. C'est élever la voix, réclamer l'argent pour les courses, restreindre les appels téléphoniques... La limite est franchie quand l'agresseur ne veut pas savoir ce que l'autre pense ou désire. Quand la victime vient nous voir, elle est épuisée. Elle doit être aidée. »

Adjointe Alix : « Lorsque nous intervenons, c'est à la suite d'un appel au secours. La première difficulté est de comprendre ce qu'il s'est passé. Le fait de venir porter plainte est un acte très difficile pour la victime. Ensuite elle doit nous fournir des preuves des violences physiques, avec des certificats médicaux, courriers électroniques, des vidéos.

Est-ce que les violences disparaissent ?

J.F.-D. : « Cela dépend des individus. Mais si l'auteur ne reconnaît pas les faits et ne se fait pas soigner, il récidivera. Il faut faire un travail sur soi. Quand la victime quitte le foyer, elle est en danger. Elle doit être aidée par des professionnels, pendant et après le départ. La séparation ne fait pas cesser la violence. »

Comment s'en sortir quand c'est un membre de sa famille ?

J.F.-D. : « Vous pouvez aller voir l'infirmière du lycée ou en parler à votre médecin. Il faut contacter un professionnel : les centres d'accueil pour les adolescentes, les services sociaux, la gendarmerie ou le commissariat. »

A. A. : « N'importe quel gendarme est apte à intervenir et à comprendre ce genre de problème. Il pourra orienter la victime vers le service adéquat. »

Pierre-Yves ROUX

39 19, c'est le numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales.

La médiation, contre la violence conjugale

Trois questions à...

Danielle Thiery, médiatrice et animatrice de la conférence-débat « Violences sexuelles et médiation familiale » organisée jeudi par Espace femmes.

Quand intervenez-vous dans une médiation familiale ?

J'interviens en cas de séparation où la violence verbale et physique existe depuis longtemps. La violence dans un couple n'est pas toujours réparée. La victime est amenée à accepter des situations à son insu, sans qu'elle le désire. Alors la médiation s'installe et s'intensifie. La victime vit dans la peur. Quand le couple vient me voir, elle a toujours cette peur en elle.

Comment se passent les séances ?

J'explore le passé du couple. L'hier est important ! Il faut que l'agresseur reconnaisse la situation de victime, que ce ne soit pas un monologue du dominateur. Chacun doit être entendu et reconnu par l'autre et ainsi trouver un accord qui répond aux intérêts

de chacun. Le couple doit cesser le lien conjugal et construire un lien parental pour les enfants. Aucune médiation n'est possible si la victime reste en situation de dominée. Après la séparation, elle doit se réindividualiser.

Quand viennent-ils vous voir ?

Un juge des familles peut ordonner une médiation pendant un divorce très difficile. Mais ils peuvent aussi venir d'eux-mêmes avant qu'ils ne se séparent, ou après quand le conflit persiste avec cette situation de dominant-dominée. L'entretien est gratuit. Nous regardons ensemble si le cas rentre dans une médiation familiale, sinon je les oriente vers les instances adaptées ou nous faisons un travail thérapeutique.

Résumé par P.-Y. R.

Espace femmes du pays de Dinan, 52, rue Victor-Schoelcher, 02 98 85 60 02. Victime de violences conjugales, le mardi, de 9 h 30 à 12 h, le jeudi et vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

10h45-12h15

Maître NIQUE, avocate

Le socle législatif et la notion d'intérêt de l'enfant dans le code civil

Les jurisprudences

Les enfants témoins de violences conjugales et l'évolution de leurs relations avec le parent auteur : le Juge aux Affaires Familiales, le Juge des Enfants

14h-15h30

Madame MAIGNE, Vice Procureure, Parquet de Saint-Brieuc

Le cadre législatif et la prise en charge judiciaire des violences conjugales par le parquet de Saint-Brieuc

Les mesures alternatives aux poursuites

15h45-16h30

Mesdames LE GOFF et PRIDO d'ADALEA

Élaboration collégiale de perspectives sur la prise en charge des auteurs sur les territoires de Guingamp et de Paimpol

16h30-17h00 : Conclusion avec

Madame LE GAL-GORIN, Chargée de Mission aux Droits des Femmes et à l'Égalité et Madame ARTHUR, Conseillère Technique du Service Social du Conseil général



www.adalea.fr



Annexe 7

FORMATION ACTION

LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES



Conseil Général

Votre Conseil général
les solidarités, assurer l'équilibre



PUBLIC VISE

Tout professionnel ou intervenant dans le champ social, médico-social, médical, judiciaire et politique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Développer des outils d'analyse et de compréhension des situations de violences conjugales du côté des auteurs. Appréhender les différentes modalités de prise en charge des auteurs de violences conjugales.
- Connaître la législation en vigueur concernant les violences conjugales, en maîtriser le cadre légal, les dispositifs existants et en percevoir les limites.
- Connaître le réseau sur le département, travailler sur le développement de ce réseau et des propositions en termes d'accompagnements pour les auteurs sur les territoires.

DEROULEMENT DE L'ACTION

**Maison du Département
9, Place Saint Sauveur
12 et 13 Décembre 2011, 9h-12h30/14h-17h00
14 participants maximum**

PROGRAMME

1^{ère} journée

9h00- 9h30

Accueil des participants par **Madame LE GAL-GORIN**, Chargée de Mission aux Droits des Femmes et à l'Égalité, **Madame BOCQUE-HO**, Responsable du pôle Accueil, Ecoute & Veille Sociale d'ADALEA et **Monsieur LE MAUX** Directeur de la **Maison Du Département de Guingamp** (ou son représentant).

9h30-12h30 14h00-17h30

Monsieur LEGRAND, psychologue, responsable du centre parisien « SOS Violences Familiales », Président de la FNACAV (Fédération Nationale des Associations et Centres de prise en charge des Auteurs de Violences conjugales et familiales), travaille depuis plus de 20 ans auprès des auteurs de violences.

- Approche sociale des facteurs de la violence
- Les différents profils d'auteurs de violences
- Psychopathologie et violence
- Violence et contextes, facteurs déclenchants
- La prise en charge des auteurs de violences

2^{ème} journée

9h00-10h30

Monsieur MALFLEURY et Madame TRICARD, Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation SPIP Côtes d'Armor

- Présentation de l'inscription du SPIP au sein de la commission départementale sur les violences faites aux personnes
- Présentation du dispositif mis en place au SPIP 22 (Groupe de parole)

ETUDE FAITE EN 2006

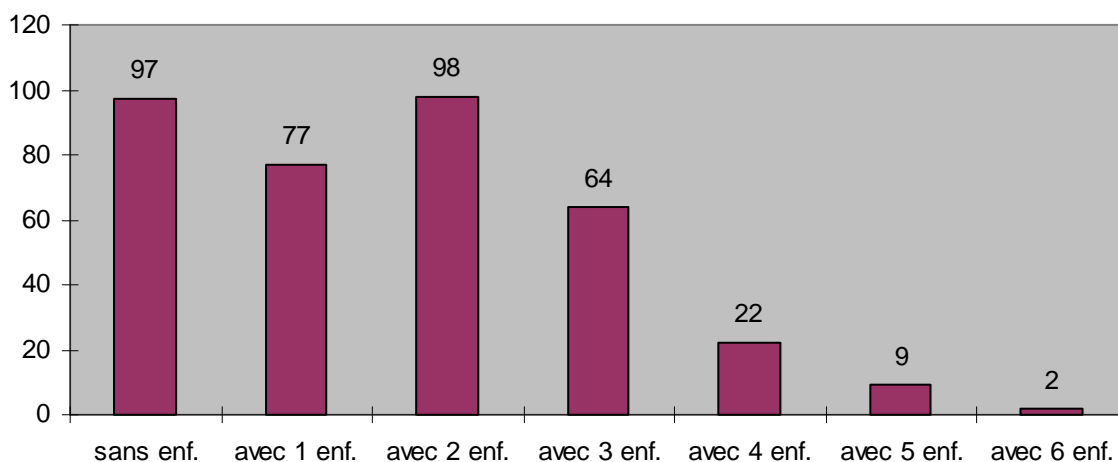
Pour faire apparaître le travail effectué auprès des enfants concernés par les violences conjugales et intrafamiliales dans notre service, **nous avons fait une étude en 2006**, dont voici les résultats :

Sur les 446 femmes reçues en 2006, **369 d'entre elles avaient accepté d'apporter des éléments concernant leurs enfants.**

Nous avons pu établir le tableau ci-joint concernant la composition familiale.

Nombre de femmes et d'enfants par famille :

Composition familiale



Nous avons repéré que :

- **726 enfants vivaient dans un climat de violences conjugales**

- ▶ 497 d'entre eux étaient mineurs et
- ▶ 229 étaient jeunes majeurs.

- **d'une année sur l'autre, ces chiffres se vérifient** (cf. tableau ci-joint)

Nombre d'enfants mineurs et majeurs, dont nous avons eu connaissance, concernés par les violences conjugales de 2001 à 2011 :

Année	*Nombre enfants mineurs	*Nombre jeunes majeurs	*Total enfants concernés	Nombre de femmes ayant fait appel au service
2001	415	124	539	314
2002	482	140	622	373
2003	470	130	600	365
2004	475	188	663	417
2005	489	251	740	414
2006	497	229	726	369
2007	338	166	504	479
2008	411	196	607	432
2009	454	234	688	498
2010	507	248	755	521
2011	514	279	793	481

Nous avons différencié les enfants mineurs des enfants majeurs :

Les conséquences des violences sur les enfants ne sont pas négligeables nous le savons, elles sont visibles pour certains enfants avant leur majorité au travers de symptômes et signes de souffrances repérables. Pour d'autres, les signes de souffrances ne sont pas repérés voire inconnus ou niés par les adultes.

Nous pouvons citer à titre d'exemple, que des enfants mineurs qui semblaient ne présenter aucun problème pouvaient se révéler auteurs de faits de violences peu de temps après leur majorité, notamment lorsqu'ils projetaient de s'installer en couple.

Ces faits de violences nous ont été relatés par leurs mères qui en étaient surprises : elles pensaient avoir protégé leurs enfants mineurs en leur demandant, au moment des faits, d'aller dans leur chambre...

Aussi, tant que faire ce peut, notre travail sera également orienté vers les enfants jeunes majeurs et majeurs, à titre de prévention pour les générations suivantes.

a) Quelques aspects du travail mené en direction de ces enfants :

Ce travail se différencie de celui exercé par les autres intervenants ou partenaires médico-sociaux. Il vient en amont ou en complémentarité, en aucun cas, il ne se substituera aux autres interventions pouvant être effectuées par des organismes déjà existants.

Travail direct avec les enfants:

En 2006, 28 enfants et jeunes majeurs nous avaient sollicités directement pour des entretiens individuels

- **18 mineurs**
- **10 jeunes majeurs**

Pour ces mineurs, c'est en accord avec leur mère, que nous avons répondu à leur demande.

Notre écoute a surtout consisté à faire un diagnostic, une évaluation du niveau de la demande.

Pour certains d'entre eux, nous les avons orientés vers une écoute spécialisée (CMPI, CMP, Lieu dit, Psychiatre ou Psychologue privé).

Pour tous, il a été nécessaire de redonner les places et rôles de chacun : père, mère, enfant.

Cette écoute a, parfois, nécessité plusieurs entretiens.

Plusieurs jeunes majeurs nous ont relaté leurs relations conflictuelles et violentes avec certains camarades, ou encore, la difficulté, pour eux, de construire une relation de couple sereine.

A signaler que, s'agissant des jeunes majeurs, il y avait surtout une nécessité :

- de s'exprimer sur leur vécu de jeunes enfants, ce dont ils n'avaient, jusqu'à présent, pu évoquer à personne.
- de parler de leur place aujourd'hui en tant qu'adulte, tout cela avec beaucoup de questions posées sur l'attitude juste à avoir et une culpabilité encore très actuelle.

Nous pouvons, à ce titre, être repérés comme un lieu spécialisé où l'écoute peut favoriser une orientation à visée thérapeutique.

Un temps supplémentaire consacré à cet accueil permettrait de développer l'accueil et la prise en charge des enfants.

Travail indirect avec les enfants:

En 2006, cela concernait 182 enfants et jeunes

- **128 mineurs**
- **54 majeurs**

Nous travaillons avec la mère sur le vécu des enfants dans le contexte de violences.

La majorité d'entre elles sont préoccupées par ce que vivent leurs enfants. Il nous faut leur apporter aide et soutien nécessaires pour que les enfants puissent être, eux aussi, entendus dans leur souffrance.

La majorité des enfants sont alors orientés sur nos conseils vers des lieux de prise en charge spécifiques en fonction des besoins repérés et des priorités de réponses à apporter.

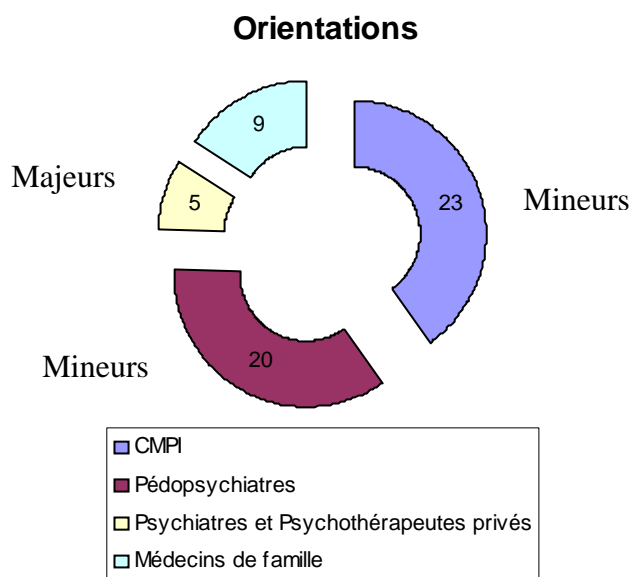
b) Le travail avec les partenaires :

■ Après des femmes enceintes :

En 2006, sur les 21 femmes enceintes accueillies :

- 4 ont pu être orientées et bénéficier d'une prise en charge psychologique, d'un accompagnement spécifique autour de leur grossesse, adapté aux besoins repérés, après contact avec les professionnels spécialisés et le service maternité de l'hôpital ou clinique.
- 17 ont fait l'objet d'un travail de prévention sur les violences et accompagnées également par les services compétents ci-dessus cités.

■ Enfants que nous avons orientés vers des services de soins (médecins, psychiatres, psychologues) :



1 jeune a été orienté vers une Association spécialisée pour malades psychiatriques

■ Travail autour de la garde alternée et enquête sociale:

Ces situations nécessitent la plupart du temps un travail auprès de la mère et des enfants et l'intervention d'un autre professionnel pour rencontrer le père afin de faciliter l'application de cette mesure prise par le Juge aux Affaires Familiales, voire la révision de cette mesure dans le cas où cela s'impose.

En 2006, 19 enfants concernés :

- **3 enfants** ont été concernés par une **garde alternée**, l'accompagnement nécessaire a pu être mis en place.
- **16 enfants** ont été concernés par une **enquête sociale**.

■ Travail en lien avec les partenaires de l'hébergement:

Un travail pour préparer les enfants à ces hébergements est nécessaire en lien avec les professionnels concernés par cet accueil.

En 2006, 15 enfants ont été accompagnés dans ce travail :

- **4 enfants** ont été hébergés en urgence avec leur mère
- **11 enfants** ont été hébergés au CHRS Clara Zetkin d'ADALEA spécialisé violences conjugales.

■ Travail avec les travailleurs sociaux:

En 2006 pour 143 enfants, un travail avec les assistantes sociales du Conseil Général :

- **6 enfants** ont bénéficié à titre éducatif de l'intervention d'une travailleuse familiale.
- **2 enfants** ont nécessité l'intervention, en urgence, d'une puéricultrice,

En 2006 pour 24 enfants, un travail avec des assistantes sociales spécialisées :

- Pour **17 enfants** l'assistante sociale scolaire a été sollicitée,
- Pour **2 étudiants**, l'assistante sociale du CROUS,
- Pour **2 jeunes**, l'assistante sociale spécialisée en toxicomanie,
- Pour **3 enfants**, l'assistante sociale de l'hôpital général.

■ Travail avec d'autres partenaires:

En 2006, 7 enfants ont été accompagnés vers :

- Le SESSAD pour **1 enfant**
- Le Centre d'Accueil à la Parentalité CAP pour **1 enfant**
- Le point rencontre, le Gué, pour **5 enfants**.

■ Mesures judiciaires concernant la protection des enfants mineurs:

Sur 428 enfants mineurs concernés au titre de la protection des mineurs :

- **42 enfants** bénéficiaient d'une mesure de protection judiciaire déjà en place,
 - o 17 enfants bénéficiaient d'une mesure AEMO judiciaire,
 - o 25 enfants étaient placés sur décision du Juge des Enfants.
- **37 enfants** avaient fait l'objet d'un **signalement pour enfants en danger**, soit **9.4%** des enfants mineurs pour lesquels il n'y avait pas de mesures judiciaires déjà prises
Parmi ces 37 enfants :
 - o 13 ont fait l'objet d'un signalement par le service. Il s'agissait d'enfants non connus du secteur,
 - o 5 ont fait l'objet d'un signalement par la mère accompagnée par le service,
 - o 19 ont fait l'objet d'un signalement par l'assistante sociale de secteur en relation avec le service.

L'étude ci-dessus fait apparaître le travail minimum que nous effectuons et continuons à effectuer, le plus souvent, de manière indirecte auprès des enfants et jeunes concernés. C'est évidemment vers notre lieu que tous ces jeunes et enfants concernés par les violences de leurs parents peuvent se diriger pour être entendus dans leurs souffrances.

C) Ce travail mené doit être amélioré :

Nombre d'enfants concernés par les violences conjugales

2011	514 enfants mineurs	279 enfants majeurs	793 enfants mineurs et majeurs	481 femmes qui ont sollicité le service
-------------	----------------------------	----------------------------	---------------------------------------	--

Age des enfants mineurs :

Sur 478 enfants (ceux dont on connaît l'âge),

	En 2011	En 2010	En 2009	En 2008
Pourcentage d'enfants mineurs de moins de 3 ans	21.55%	20.92%	18.29%	17.45%
Pourcentage d'enfants mineurs Entre 4 et 6 ans	16.32%	17.57%	18.29%	17.45%
Pourcentage d'enfants mineurs Entre 7 et 10 ans	24.69%	23.64%	23.61%	22.78%
Pourcentage d'enfants mineurs Entre 11 et 14 ans	22.59%	21.76%	20.83%	24%
Pourcentage d'enfants mineurs Entre 15 et 18 ans	14.85%	16.11%	18.98%	18.32%

- 13 femmes étaient enceintes au moment où elles ont contacté Accueil Ecoute Femmes (7 en 2010, 13 en 2009 et 7 en 2008),
- 53 signalements d'enfants en danger ont été effectués (45 en 2010, 32 en 2009 et 30 en 2008).

Seulement 18,51 % des femmes étaient orientées par des services sociaux, le public nous fait confiance, et nous sommes conscients de notre rôle important à jouer en matière de protection de l'enfance et de prévention.

A ces chiffres de notre service AEF viennent s'ajouter ceux du service d'hébergement en urgence 115 à partir des chiffres de 2010 sur ce service (*en 2011 l'étude sur ces aspects n'a pu être faite par le 115*) :

Sur le nombre d'appelants sur les 115 en 2010, **203 appels de femmes** seules ou avec enfants mineurs en situation de violences conjugales.

Or, ce chiffre est en constante augmentation, il représentait :

En 2008, 6.07% des problématiques repérées chez les appelants, 8.43% en 2009, 9.41% en 2010.

Au total, nous pouvons donc dire qu'au sein des services Accueil Ecoute Femmes et 115 d'ADALEA, 900 mineurs et 250 jeunes majeurs étaient concernés par la problématique spécifique des violences conjugales en 2010.